



FOCAL

Année internationale de la biodiversité :

3. Une trame verte et bleue pour la mobilité des espèces



LE DÉBAT: La politique agricole commune mériterait une approche résolument territoriale

Une voie tracée, de multiples chemins pour nos territoires

Que de chemin parcouru depuis le « Grenelle de l'environnement » !

De la fin de 2007 au début de 2010, il a notamment été suivi par plus de deux années d'échanges et de débats au Comité opérationnel Trame Verte et Bleue (TVB) que j'ai présidé, entre les élus, collectivités territoriales, agriculteurs, forestiers, associations de protection de l'environnement, scientifiques, et évidemment les Parcs. Mais cela en valait la peine, car ces travaux ont permis de convenir d'objectifs communs puis de définir un cadre et un socle législatif pour la mise en œuvre de cette Trame.

L'année de la biodiversité qui vient de s'achever a elle aussi bien sûr contribué à l'émergence de cette problématique et mis en exergue la grande variété des initiatives déjà engagées dans ce domaine.

Les Parcs naturels régionaux, comme l'illustre le dossier de cette revue, font partie de ces pionniers qui de longue date expérimentent pour maintenir des corridors de vie sur leurs territoires, avec des projets extrêmement divers et originaux qui prennent en compte les spécificités de ceux-ci.

Les cadres définis aux échelles nationales et régionales ainsi que les comités de suivi de la TVB seront là pour assurer la cohérence de la démarche tant au niveau national que sur le terrain local.

Aujourd'hui, alors que vont paraître les premiers décrets d'application relatifs à la TVB, il est essentiel que nous, élus, animateurs et gestionnaires, puissions continuer à porter le souffle du « Grenelle » au sein de nos territoires pour passer à sa mise en œuvre opérationnelle.

La voie est tracée mais de nombreuses solutions restent à inventer pour que ce projet prenne réellement vie localement.

Paul RAOULT

Vice-Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux



Sommaire

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Haut-Jura : Faire du bois local un matériau de construction.
- Armorique : Une « cage » sur un barrage à castors.
- Narbonnaise en Méditerranée : Préserver les derniers graus naturels du littoral méditerranéen par la concertation.
- Caps et Marais d'Opale : Urbanisme de qualité et trame écologique balades toponymiques.
- Lorraine : 2011, année du bénévolat et du volontariat.
- Caps et Marais d'Opale : Le site des Caps classé Grand site de France.
- Armorique et Marais du Cotentin et du Bessin : Entente cordiale au nom du Paysage, des deux côtés de la Manche.
- Brenne : Pour un meilleur environnement des entreprises.
- Gâtinais français : Observatoire photographique du territoire.
- Ballons des Vosges : Premier Grand prix Natra 2000.
- Forêt d'Orient : M'ton Parc.
- Causses du Quercy : Citizenship ou l'Europe pour les citoyens.
- Vercors : Des coopératives solaires.
- Haut-Languedoc : Parc et communes forestières unis pour la forêt !.
- Verdon : Consultation exemplaire dans les Gorges.
- Scarpe-Escaut : Chantiers solidaires entre communes.
- Pyrénées catalanes : Journées scientifiques pour les trains de montagne.
- Vosges du Nord : Le Parc mise sur la randonnée pédestre.

10-12 LE DÉBAT

- La Politique agricole commune mériterait une approche résolument territoriale

13-18 FOCAL

- Année internationale de la biodiversité :
3. Une Trame verte et bleue pour la mobilité des espèces

19-21 ACTEURS

- Gâtinais français : Le chef Jean-Luc Landais veut nourrir ses collégiens avec des produits locaux.
- Guyane : André Silva Soares, éleveur caprin dans la forêt.
- Volcans d'Auvergne : Hélène et Frank proposent des séjours touristiques 100% atypiques.

22-23 RÉSEAU

Haut-Jura

Faire du **bois local** un **matériau** de construction

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Ph. PNR Haut-Jura

Dans le cadre du programme européen LEADER, le Parc naturel régional du Haut-Jura pilote un ensemble d'actions destinées à mettre en valeur les essences forestières localement disponibles dans la construction. L'ambition des acteurs de la filière est de « doper » l'utilisation du bois du massif

du Haut-Jura peu valorisé dans les constructions du territoire à travers un objectif explicite : « *Transformer la ressource en potentiel économique* ».

Pour valoriser le bois d'œuvre qui pousse dans le Haut-Jura, tel l'épicéa d'altitude et le sapin, plusieurs pistes d'actions sont conjuguées.

La première consiste à cultiver l'image de cette ressource en faisant connaître et reconnaître les qualités spécifiques du bois du Haut-Jura auprès des acteurs de la filière : résistance mécanique élevée et forte densité. Dans ce cadre-là, des actions de formation/sensibilisation à la qualité mécanique des bois conduites par le Centre régional de la propriété forestière et l'ONF permettront aux acteurs de la filière bois (propriétaires, entreprises,

Ph. PNR Haut-Jura / conception architecte M. Morel



Passerelle sur la Saine - Foncine le Haut

élus...) de mieux connaître la ressource pour l'utiliser ensuite dans les projets constructifs.

Ensuite, il s'agit de convaincre les maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, grand public) à réaliser avec ce matériau des constructions exemplaires grâce à la mise en place d'une aide à l'ingénierie et aux travaux.

Enfin, pour stimuler l'innovation technique et architecturale plusieurs concours d'idées seront lancés. A destination des professionnels, artisans, concepteurs, ou designers et étudiants en lycée professionnel, ils concerneront les thèmes de l'habitat touristique ou pastoral (abri de berger, couvert de citerne à eau...) et du mobilier urbain (équipements pour accueillir et/ou informer le public dans les villages et sur les sites naturels).

Pour renforcer cette dynamique de bois local dans la construction, le Parc a engagé un partenariat avec l'Alto Bellunese en Italie.

Les échanges et les expériences issues de cette coopération alimenteront les actions de chacun des territoires. ■



Ph. Philippe LAHU

Chalet des Tuffes - Les Rousses

Contacts :
Parc naturel régional du Haut Jura
Philippe Lévy, Muriel Vercez
T. 03 84 34 12 30
p.levy@parc-haut-jura.fr
m.vercez@parc-haut-jura.fr

Armorique

Une « cage » sur un barrage à castors



Ph. ACG / PNR Armorique

L'équipe du Parc naturel régional d'Armorique a installé une « cage » grillagée à l'entrée d'un tube permettant de gérer le niveau d'eau à l'amont d'un barrage à castors situé sur la commune de La Feuillée. Cette initiative fait suite à une concertation menée par le Parc entre la municipalité et les riverains face aux inondations fréquentes du gué et du chemin reliant deux sentiers de randonnée. Conçu sur mesure, ce dispositif permet d'empêcher le castor de colmater l'entrée du tube et ainsi d'espacer la maintenance régulière sur site menée jusqu'alors par le Parc et des associations spécialisées (Groupe Mammalogique Breton et Bretagne Vivante). Cette réponse sera suivie d'un aménagement durable du site afin de faire cohabiter les castors et les hommes tout en préservant le barrage, à travers la réhabilitation du pont de schiste et des chemins d'accès rehaussés qui bordent le gué. ■

Un dispositif pour la cohabitation des hommes et des castors.

Contact :
Parc naturel régional d'Armorique
Jérémy Bourdoulous, responsable adjoint du pôle biodiversité
02 98 81 16 49
jeremie.bourdoulous@pnr-armorique.fr

Préserver **les derniers graus naturels** du littoral méditerranéen par la concertation

Entre la mer et l'eau douce des terres, le *grau* (chenal en occitan) joue un rôle de communication inégalable. C'est un cordon ombilical permettant notamment aux poissons migrateurs d'entrer ou de sortir naturellement, quand il fonctionne correctement, puisqu'il relie les lagunes à la Grande bleue ! Fragiles, ils ont été parfois gravement perturbés par certains aménagements de l'homme. Sur le littoral méditerranéen français, deux des derniers graus naturels sont situés sur le territoire du parc de la Narbonnaise. Sur le site Natura 2000 de la lagune de La Palme, le Parc vient de se doter d'une cel-

lule de gestion et d'un cahier des charges du grau, pour éviter la dégradation des échanges avec la mer et ses impacts sur la lagune toute entière. Le Parc a coordonné la concertation entre les communes, les concitoyens, les pêcheurs et autres utilisateurs, avec l'appui de son comité scientifique chargé de superviser l'expertise des différentes hypothèses de gestion. Au final, le cahier des charges de gestion du grau a été rédigé, discuté, négocié, avant sa prochaine signature avec la charte Natura 2000 de la lagune de La Palme. ■

Ph. Narbonnaise en Méditerranée.



Contact :
Parc de la Narbonnaise en Méditerranée
Karine Dusserre
04 68 42 23 70
k.dusserre@parc-naturel-narbonnaise.fr

Lorraine

2011, année du bénévolat et du volontariat

Répondant à l'appel de la Commission européenne, le Parc naturel régional de Lorraine a lancé



un appel à projet visant à mettre en valeur des actions de son

territoire entretenant un lien fort avec les notions de bénévolat et de volontariat. Les actions labellisées porteront le logo « 2011, année du bénévolat et du volontariat » et bénéficieront d'une communication assurée par le Parc.

Contact :
Parc naturel régional de Lorraine
Fabrice Morlon
03 83 84 25 32
communication@pnr-lorraine.com

Caps et Marais d'Opale

Urbanisme de qualité et trame écologique



Ph. M. Huguer / PNR des Caps et Marais d'Opale.

Tois équipes d'architecte-urbanistes, paysagistes et écologistes ont accompagné les communes dans leur réflexion.

Partie de l'intention d'utiliser 7 hectares de terres agricoles pour un projet d'urbanisme, la commune de Wavrans-sur-l'Aa souhaite désormais valoriser le potentiel foncier de son cœur de village et réhabiliter les différents corps de fermes en inactivité.

Cette remarquable évolution est le fruit de l'opération « Vers un urbanisme de qualité », née de l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Environnement à l'occasion des 40 ans des Parcs naturels régionaux, et pilotée par Espaces Naturels Régionaux. Cette action expérimentale vise à susciter des démarches innovantes offrant une autre vision de l'urbanisme et s'inscrivant dans une logique de durabilité.

Wavrans-sur-l'Aa est l'une des six communes de la région Nord Pas de Calais à avoir été sélectionnée pour bénéficier d'un accompagnement : trois équipes d'architectes-urbanistes, paysagistes et écologistes ont fait des propositions à chacune des six communes afin d'intégrer la problématique de l'urbanisme durable en milieu rural et périurbain. Ce sont donc au total 18 projets qui ont été imaginés sur la base de réflexions alliant forme urbaine et architecturale, densité, biodiversité, modes de déplacements et gestion de l'eau.

C'est au cours de ces nombreux échanges que la stratégie de développement de la commune a évolué. Les différentes potentialités de mutation de ces corps de ferme, appelés « germes », s'appuient également sur un renforcement de la trame écologique afin de revitaliser le tissu villageois en tant qu'habitat au sens large : à la fois un cadre de vie pour l'homme, un milieu de vie écologique et leur cohabitation ■



Agence Paysages

Contact :
Parc naturel régional des Caps-et-Marais d'Opale
Maxime Lemaire, chargé de mission
03 21 38 92 17
mlemaire@parc-opale.fr

Caps et Marais d'Opale

Le site des Caps classé Grand Site de France®



Ph. S. Jarry / PNR des Caps et Marais d'Opale.

En janvier dernier, le site des deux caps devenait le neuvième à accéder au label très convoité de Grand Site de France®. Cette reconnaissance exceptionnelle est l'aboutissement d'une mobilisation continue des élus depuis une trentaine d'années dans un partenariat qui associe, sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Pas-de-Calais, la Région, le Parc naturel régional, Eden62, le Conservatoire du littoral, le Comité Départemental de Tourisme, mais aussi les chambres consulaires, les communes et les EPCI du territoire.

Loin de mettre ce site sous cloche, l'opération Grand Site permet sa préservation afin que chaque visiteur, aujourd'hui et demain, puisse vivre à son tour « l'expérience du lieu ».

Contact :
Parc des Caps et Marais d'Opale
Olivier Provin
03 21 87 90 90
oprovin@parc-opale.fr

Armorique et Marais du Cotentin et du Bessin

Entente cordiale au nom du Paysage, des deux côtés de la Manche

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Un projet INTERREG qui concerne l'Armorique, le Cotentin, la Cornouailles et le Devon.

leurs paysages, mesurer leur évolution, entretenir tant leur valeur écologique que leur patrimoine, via l'évolution de l'agriculture et la résurgence de savoir-faire artisanaux (l'art de bâtir en tirant parti des matériaux locaux notamment). Conformément à la Convention européenne des paysages, dite de Florence où le Conseil de l'Europe l'a promue le 20/10/2000, cette vision du paysage s'articule avec des préoccupations économiques, sources d'emplois. En effet, cette convention postule que le paysage est clé « sur les plans culturel, écologique, environnemental et social. D'intérêt général, il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont

une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois. » Première étape : caractériser les paysages ruraux, notamment les bocages et analyser les facteurs socio-économiques concourant à leur évolution*.

*En savoir plus : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/liste-offres.asp?id=3931>

La coopération pour la préservation des paysages de part et d'autre de la Manche enjambe la mer, grâce au projet européen CORDIALE (COoperation for Rural Development through Integrated Approach of Landscape). En d'autres termes, le Parc naturel régional d'Armorique, celui des Marais du Cotentin et du Bessin, la chambre d'agriculture et le CIVAM du Finistère, côté français et des sites anglais labellisés AONB (i.e. «territoire de qualité paysagère exceptionnelle») de Cornouailles, du Devon, alliés au Conseil de ce Comté, à l'Université de Plymouth et au Forum des Espaces Protégés du Sud ouest de l'Angleterre (South West Protected Landscape Forum) sont partenaires d'un projet transfrontalier retenu au programme européen INTERREG. A partir d'échange autour des outils de connaissance et gestion de paysages associant les acteurs locaux, les Parcs d'Armorique et du Cotentin-Bessin entendent ainsi perfectionner la carte d'identité de

Contacts :
 Parc d'Armorique
 Louis-Marie Guillon
 02 98 81 16 41
 louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr
 Parc des Marais du Cotentin
 et du Bessin
 Jean-Baptiste Wetton
 02 33 71 61 90
 jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr



Brenne

Pour un meilleur environnement des entreprises

Le Parc naturel régional de la Brenne propose aux artisans et aux commerçants de son territoire de s'engager dans une démarche de développement conciliant valeur économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Cette opération, inscrite dans le contrat de Pays Brenne, financera des investissements destinés à réduire l'impact environnemental des entreprises : énergie, isolation, traitement de l'eau et des déchets. Seuls les inves-



tissements permettant d'aller au-delà de la mise aux normes seront soutenus par une subvention de 30% dans la limite de 10 000 euros. Un diagnostic « développement durable », avant investissements, est également proposé aux entreprises afin d'établir un état des lieux de la prise en compte du développement durable au sein de l'établissement et de mieux orienter les travaux. Ce diagnostic conditionne l'octroi de la subvention.e

Contact :
 Parc naturel régional de la Brenne
 Amandine Derouet,
 chargée de mission
 02 54 28 12 12
 a.derouet@parc-naturel-brenne.fr

Observatoire photographique des paysages



Ph. PNR Gâtinais français



Ph. PNR Gâtinais français

Observer les évolutions du paysage en photographiant régulièrement à partir de bornes fixes ... ou d'une capsule mobile.

A la suite de la réalisation de chartes paysagères et à l'initiative des élus et partenaires du Parc naturel régional du Gâtinais français, un observatoire photographique des paysages a été mis en place. Matérialisé par des bornes en grès implantées au sol, l'observatoire permet de suivre l'évolution du paysage sur des sites repérés comme identitaires du patrimoine ou susceptibles d'évoluer

rapidement. Les prises de vue sont effectuées selon une fréquence qui peut être adaptée aux évolutions constatées. L'objectif est de veiller aux modifications du paysage et de prendre conscience de sa fragilité. Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance des communes concernées à son territoire et sur l'entité paysagère la concernant. Autour de ces bornes sont organisées des opérations de sensibilisation : randonnées paysagères, lectures de paysages, interventions d'artistes offrant un autre regard ■

Contact : Florian Rivoal, chargé de mission Paysage
01 64 98 73 93
f.rivoal@parc-gatinais-francais.fr

Ballons des Vosges, Quercy, Massif des Bauges

Premiers Grand prix Natura 2000

Protégé par Natura 2000 (un réseau d'environ 5 000 sites européens préservés par la directive habitats en raison de leur biodiversité remarquable), l'Arnica du Massif du Markstein dans le Parc naturel régional Ballons des Vosges fait l'objet d'une attention particulière! Difficilement cultivable et, dans ses aires naturelles de montagne, exploitée du fait de ses vertus apaisantes, connues depuis l'Antiquité, cette plante médicinale a bénéficié des soins du comité de pilotage du site Natura 2000 « Hautes-Vosges » animé par Parc. Cet effort couronné de succès a mobilisé divers partenaires (4 communes, Vosges développement, les cueilleurs et plusieurs laboratoires dont Weleda) autour d'une convention définissant les modes d'exploitation des territoires respectueux de la plante. Initiative couronnée de succès et d'un Grand Prix Natura 2000, le 13 décembre 2010 au ministère du Développement durable ! Onze lauréats ont été distingués. Parmi eux figure aussi le Parc naturel régional des Causses du Quercy pour quelque 22ha de landes et pelouses sèches



Ph. Mélohy Seiwert

Un grand prix pour l'action des Ballons des Vosges en faveur de l'arnica.

reconquises grâce à une ferme-auberge. Les brebis qui y paissent sont à la base d'une offre de produits-maison d'une agricultrice, prisés par les touristes qui croisent le chemin de St Jacques de Compostelle. Le Parc régional du Massif des Bauges a aussi récolté un Prix pour une action pédagogique originale sur le site Natura 2000 de la Tourbière des Creusates qui fait école. Il s'agit d'un jeu de rôle proposé aux élèves de 6ème qui les conduit à jauger des projets d'aménagement sur le site protégé. Ainsi, les collégiens apprennent-ils pourquoi et comment préserver un milieu humide. En outre, ce Parc a obtenu une mention spéciale du jury pour l'ensemble de ses actions.

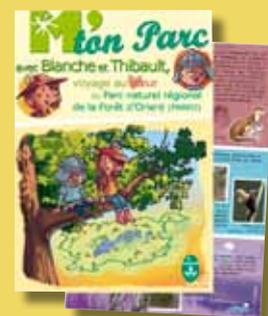
http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=19866 ■

Contact : Parc des Ballons des Vosges : Fabien Dupont - 03 89 77 90 70
f.dupont@parc-ballons-vosges.fr



Forêt d'Orient

« M'Ton Parc »



Un livret pédagogique vient de paraître ! « M'Ton Parc » raconte le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient aux enfants. A travers une petite histoire, il dévoile les spécificités du territoire dont ses valeurs écologique et patrimoniale, et sensibilise au développement durable et à l'écocitoyenneté. Avec l'accord du Rectorat, déjà 2 000 exemplaires sont entre autres destinés aux écoles, collèges et structures départementales et régionales d'éducation à l'environnement!

A suivre : une mallette pédagogique complémentaire.

Contact : Parc de la Forêt d'Orient
Caroline Najean
03 25 40 04 12
caroline.najean@pnrfo.org

Causses du Quercy

Citizenship ou l'Europe pour les citoyens



Le Parc naturel régional des Causses du Quercy vient d'intégrer le programme européen Citizenship. Ce projet de coopération entre plusieurs territoires et villes d'Europe vise à promouvoir la gestion des espaces protégés comme vecteur de mobilisation citoyenne et de promotion des modes de vie durables, à créer un réseau européen d'échanges d'expériences et à travailler ensemble sur le thème de la citoyenneté européenne. Le Parc des Causses du Quercy accueillera sur son territoire ses partenaires européens du 10 au 15 octobre 2011..

Contact : Parc naturel régional des Causses du Quercy
François Daval
05 64 24 20 50
fdaval@parc-causses-du-quercy.org

Vercors

Des coopératives solaires

A l'initiative du Parc naturel régional du Vercors, les habitants et communes du territoire vont créer des coopératives afin de produire de l'électricité solaire. « Ces structures de production d'énergie seront réalisées avec et au service de la population », déclare Michel Castro, conseiller municipal de Plan-de-Baix. « Des participants apporteront un financement, d'autres leurs toitures où seront installés les panneaux solaires. Une grande partie des résultats de la coopérative seront réinvestis dans l'économie locale. L'objectif est de créer de la ressource locale, au même titre que pour la filière-bois, et de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie ».

Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur des toits publics ou privés. Leur regroupement sur 500 à 2500m² permettra de créer des petites centrales solaires produisant chacune 50 à 250 kWc. Cette opération se veut participative : au moins 60% des acteurs du territoire financeront l'investissement, avec la participation des collectivités locales et un recours à l'épargne des habitants, et la gestion sera mutualisée.

Le Parc du Vercors accompagne quatre territoires initialement engagés dans cette expérimentation : la Gervanne, où est né le projet, le Trièves, les Quatre montagnes et le Vercors drômois. Mais ce projet concerne maintenant quatre autres Parcs de la Région Rhône-Alpes : le Pilat, le Massif des Bauges, les Monts d'Ardèche et le projet des Baronnies.



Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



PH. ABEDEN

Une production solidaire par des capteurs photovoltaïques comme ici à Villard de Lans.

Ce projet inter parc est piloté par Rhônalénergie-Environnement et soutenu par l'Union européenne, l'Etat, la Région Rhône Alpes, et le département de la Drôme. La première phase de l'opération consiste à définir avec les habitants et les acteurs locaux l'implantation des premiers sites pilotes. Elle est conduite par des équipes d'animation dédiées, appuyées par des Conseils d'architecture, urbanisme et environnement, des espaces Info énergie puis dans un deuxième temps par des cabinets spécialisés dans le domaines techniques, juridiques et financiers ■

Contact :
Parc naturel régional du Vercors
Serge Charruau, chargé de mission énergie
04 76 94 38 26
serge.charruau@pnr-vercors.fr

Haut-Languedoc

Parc et communes forestières unis pour la forêt !



Ph. Michel Corair / PNR Haut-Languedoc

Doté d'une charte qui prévoit une desserte forestière améliorée, et le respect de la biodiversité dans la gestion de cette ressource couvrant 67 % du territoire, le Parc fait cause commune avec l'association des 121 municipalités forestières du Languedoc-Roussillon.

Le territoire dispose en outre d'une plate-forme de valorisation des bois liée au pôle d'excellence rurale FOREST*. Y est collecté, trié voire broyé du bois pour en faire des plaquettes. Bientôt, elle favorisera la construction en bois. ■

*FOREST : Forêt Occitane pour le Renouveau d'un Ecodéveloppement durable Structurant du Territoire.



Ph. Michel Corair / PNR Haut-Languedoc

L'exploitation du bois pour l'énergie, la construction, le stockage du CO₂ doit connaître un pic annoncé. Pour aborder cette perspective dans les conditions économiques et environnementales optimales, le Parc du Haut-Languedoc joue la synergie : il coordonne propriétaires et gestionnaires publics, privés, les associations et les communes forestières.

Contact :
Parc du Haut Languedoc
Xavier Beaussart
04 67 97 38 19
adjoint-direction@parc-haut-languedoc.fr

Verdon

Consultation exemplaire dans les Gorges

Dans les Gorges du Verdon, un plan de gestion de la rivière, conciliant protection de l'environnement et activités humaines est en cours de formalisation, après une vaste concertation de plus de 6 mois. : 150 structures consultées, des réunions de travail, des entretiens individuels d'écoute, etc. « Toutes les réponses à la consultation ainsi que les débats ont été analysés avant d'arrêter les objectifs et les orientations que les élus du Parc ont validés mi-février » explique Bernard Clap, président du Parc du Verdon. Objectif : éviter des décisions

Ph. PNR Verdon.



... et à des constats sur le terrain : ici les dégâts provoqués par le piétinement.

mal comprises et appliquées de façon unilatérale. De grands aménagements ont été imposés par le passé -les 5 barrages domestiquant le Verdon, noyant des terres arables ou encore l'occupation militaire du plateau de Canjuers. La mobilisation victorieuse contre le projet ligne haute tension traversant le Parc répondait en grande partie au manque de concertation. Aujourd'hui, certains environnementalistes contestent les activités de loisirs. Trouver le bon équilibre nécessite de dialoguer, de sensibiliser et d'éduquer. Faire primer l'écologie de force « serait une catastrophe pour le territoire et encore plus pour la cause de l'environnement » prévient le président du Parc. ■

Contact :
Parc du Verdon
Jean Darot
04 92 74 68 00
jdarot@parcduverdon.fr



Ph. PNR Verdon.

150 structures ont participé à de nombreuses réunions de travail ...

Pyrénées catalanes

Chantier solidaire entre communes



Train Jaune..

Ph. Michel Haumenière

A l'initiative du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, une rencontre européenne a été organisée les 13 et 14 décembre 2010 à Font-Romeu. Elle a permis aux participants venus de France, d'Espagne et de Suisse d'échanger sur les expériences de gestion de chemin de fer à voie métrique. En conclusion de ces journées, Jean-Louis Démelin, maire de Font-Romeu et vice-président du Parc, a proposé la création d'un réseau de gestionnaires de lignes de montagne à voie métrique travaillant sur ce thème.

Contact :
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Christelle Frau
christelle.frau@parc-pyrenees-catalanes.fr
04 68 04 97 60

Grands Causses

Des jardins familiaux sur les berges du Tarn

Par son assistance technique à la maîtrise d'ouvrage, le Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Communauté de communes de Millau Grands Causses, a soutenu le projet de la commune de Paulhe qui souhaitait créer des jardins familiaux sur les berges du Tarn. Depuis l'été 2010, des familles du village cultivent les dix-neuf parcelles créées, dont la surface varie de 90 à 140m². Le succès est au rendez-vous : la liste d'attente s'allonge et de nouvelles parcelles seront bientôt cultivées.

Le maire de Paulhe, Achille Fabre, a souhaité que l'usage des jardins par les habitants du village ait un caractère intergénérationnel et convivial. « Nous avons créé un espace commun afin de partager des moments ainsi qu'une aire de compostage collective », précise Alexandre Greffier, président de l'Association des jardins familiaux en charge de leur gestion. Une charte engage les usagers d'une part à ne pas pratiquer la monoculture, à ne pas construire de bâtiments en dur et à ne pas vendre leurs produits d'autre



Ph. PNR Grands Causses.

Ph. PNR Grands Causses.

part à adopter un mode de culture dite raisonnée, sans insecticides, ni pesticides. Pour rédiger son règlement, l'association s'est inspirée de la charte environnementale des jardiniers proposée par la

Fédération nationale des jardins familiaux de France. Certaines parcelles sont en jardins partagés entre plusieurs foyers.

Cette année, l'association a prévu d'organiser ou de participer à divers événements : un stand lors de la Journée de l'arbre de la Maison de la Cerise ou encore une journée portes ouvertes sur les jardins. Une forte volonté locale associée à de bonnes terres disponibles ont été des facteurs de réussite de cette initiative qui aujourd'hui suscite l'intérêt de collectivités voisines ■

Contact :
Parc naturel régional des Grands Causses
Fabien Daunas, chargé de mission paysage
05 65 61 43 61
fabien.daunas@parc-grands-causses.fr

Vosges du Nord

Le Parc mise sur la randonnée pédestre



Ph. Thomas Bichler/www.best-of-wandern.de



Depuis l'automne 2010, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, engagé dans une démarche de développement de l'itinérance douce, est l'unique destination française du réseau européen Best of Wandern (le meilleur de la randonnée). Outre l'échange d'expériences avec les destinations touristiques partenaires, intégrer ce réseau permet de bénéficier d'un partenariat avec des grandes marques d'équipements, mais surtout d'une promotion conséquente pour attirer de nouvelles clientèles sur son territoire.

Contact :
Parc des Caps et Marais d'Opale
Tél. : 03 21 87 90 90

La Politique agricole une approche résolue

Une nouvelle réforme de la Politique agricole commune se prépare pour la période 2014-2020. Tous les interlocuteurs rassemblés pour ce débat étaient d'accord : Les priorités d'une réforme de la PAC doivent être une approche territoriale des enjeux agricoles, une approche collective et une approche environnementale. Le projet diffusé par la Commission européenne présente de bonnes intentions. Encore faudra-t-il les concrétiser précisément.

■ **Parcs : Philippe Girardin, à quoi ressemble ce projet de politique agricole commune de la Commission européenne et quelle lecture la Fédération des parcs en a-t-elle fait ?**

■ **Philippe Girardin** : Cette réforme de la PAC était pour nous une occasion de mettre en avant les principes des Parcs sur le sujet, de mettre en valeur la notion de territoire, avec une spécificité des parcs sur le patrimoine naturel et de montrer que nos agricultures, qui ne sont, en général, pas intensives, permettent une valorisation économique du territoire tout en préservant l'environnement.

■ **Parcs. Le texte rédigé par la Fédération est long et riche. Pouvez-vous en résumer l'essentiel ?**

■ **Philippe Girardin** : Notre priorité est de dire qu'il faut une approche territoriale de cette politique. Notre réflexion s'appuie sur l'expérience de certaines mesures agro-environnementales, voire plus anciennement de contrats territoriaux d'exploitation. Deuxièmement, il nous semble important d'avoir des projets collectifs et non pas ponctuels. Il nous semble, troisièmement, qu'il faut une forte incitation environnementale dès le premier pilier de la réforme.

■ **Parcs : Marjorie Jouen, pouvez-vous rappeler ce qu'est le Comité des Régions et votre regard particulier de scientifique sur le projet de réforme, après le regard plus politique de Thierry Girardin.**

■ **Marjorie Jouen** : Le Comité des Régions est une instance consultative au sein de l'Union européenne qui représente les régions et les autres collectivités locales, fort de 344 membres représentant les 27 états membres. Il donne des avis sur la plupart des grands textes européens. Par ailleurs, Notre Europe est un laboratoire d'idées qui produit des dossiers d'analyse sur l'actualité européenne. Il y a trois ans nous avons été notamment appelés à faire des propositions visant à anticiper la future politique agricole commune. Rédigée par Louis-Pierre Mahé et Jean-Christophe Bureau, la proposition consistait à faire disparaître le premier et le deuxième pilier et à les remplacer par une politique par strates en fonction du degré de contrainte que

les agriculteurs étaient prêts à assumer, dans une logique de qualité de production et de bonnes pratiques environnementales. Plus ils accepteraient de contraintes et plus ils seraient subventionnés. Cela représentait une vraie rupture avec la politique précédente, car c'était considérer que le verdissement de la PAC était une obligation en termes de qualité et de bonnes pratiques, de gestion des exploitations etc.

Cette proposition a eu un effet plutôt stimulant. Personnellement je m'interroge beaucoup sur le devenir du deuxième pilier, c'est-à-dire la politique de développement rural. Je pense que la Commission a de bonnes intentions, mais qu'on a un peu de mal à voir comment elles vont pouvoir se matérialiser, d'autant que beaucoup de ministères de l'agriculture en Europe ne sont pas favorables à une approche de l'agriculture un peu plus environnementale et davantage collective ou territoriale, que sectorielle.

■ **Parcs : Samuel Féret, qu'est-ce que le Groupe PAC 2013, et comment vous-mêmes analysez-vous ce projet de nouvelle politique européenne ?**

■ **Samuel Féret** : Le Groupe PAC 2013 est une plateforme de travail qui réunit aujourd'hui 21 organisations françaises de solidarité internationales, de protection de l'environnement, ainsi que des organisations agricoles et des associations de développement rural. Nous travaillons ensemble depuis 2007 à l'occasion du bilan de santé de la PAC. Nous pensons que la politique agricole commune est une politique très structurante, qui a les ressources financières nécessaires pour accompagner une agriculture plus durable, à la fois plus riche en emplois et en exploitations, une agriculture efficace économiquement et vertueuse sur le plan écologique. Nous travaillons actuellement dans trois directions pour constituer un espace de dialogue entre

des organisations qui viennent d'horizons divers, pour faciliter la compréhension des enjeux, parce que ce sont des sujets complexes et qu'il nous semble important de faire de la vulgarisation ; enfin, pour faire des propositions et les porter auprès des décideurs français et européens.

La communication de la Commission du 18 novembre est potentiellement intéressante en ce sens qu'elle met l'accent sur un certain nombre d'orientations sociales et



Personnellement, je m'interroge beaucoup sur la politique de développement rural. Je pense que la Commission a de bonnes intentions, mais qu'on a un peu de mal à voir comment elles vont pouvoir se matérialiser.

Marjorie Jouen

commune mériterait ment territoriale



La clé de voûte de la durabilité de l'agriculture de demain, ce sont des exploitations plus diversifiées à tous niveaux, tenant davantage compte de la nature en tant que facteur de production ce qu'essaie de faire au maximum l'agriculture biologique.

Philippe Girardin

■ **Philippe Girardin** : Il est clair que nous avons trouvé dans le texte qui nous a été soumis en fin d'année dernière des avancées qui recourent des propositions soumises au Grenelle de l'environnement pour une agriculture à haute valeur environnementale. La lutte d'influence sera importante à Bruxelles. Il faut donc que nos propositions soient simples, concrètes et crédibles. Et ces propositions sont déjà dans le Grenelle. D'autre part, nous avons pu démontrer, à l'aide de nombreuses études faites au niveau français, que les critères pour une agriculture à haute valeur environnementale peuvent être appliqués par des exploitations très compétitives y compris des exploitations céréalières. Nous avons démontré que techniquement, c'est possible, économiquement aussi.

■ **Parcs** : Avez-vous des exemples d'autres propositions concrètes que vous allez être amenés à faire ?

■ **Philippe Girardin** : On peut détailler rapidement quelques critères importants. Il en est un qui avait été proposé au Grenelle et qui nous paraît tout à fait pertinent : la clé de voûte de la durabilité de l'agriculture de demain, ce sont des exploitations plus diversifiées à tous niveaux, tenant davantage compte de la nature en tant que facteur de production ce qu'essaie de faire au maximum l'agriculture biologique. En plus de la diversité il faut viser au maximum d'autonomie, c'est-à-dire être moins dépendant des intrants, des pesticides, des carburants, de l'alimentation du bétail qui vient du bout du monde, des engrais, etc.

environnementales qui faisaient défaut jusqu'à présent. Toutefois, on ne pourra juger la réforme qu'à l'aune des propositions législatives qui sortiront en milieu d'année. Nous restons donc assez prudents.

■ **Parcs** : Avez-vous l'impression, Philippe Girardin, que l'Union Européenne a vraiment envie de changer de braquet dans sa politique d'aide à l'agriculture, qu'elle va arrêter d'aider l'agro-industrie et les grandes surfaces céréalières pour s'orienter vers une politique d'aide à l'agriculture paysanne ?

■ **Parcs** : Marjorie Jouen, sur ces propositions précises, avez-vous un commentaire à faire ?

■ **Marjorie Jouen** : A ce stade du débat, il me paraît important de poser la question de la stratégie de la réforme. Ce serait une grande avancée de la Commission européenne que de mettre l'accent sur l'information, la contractualisation, sur le fait que derrière la question de l'agriculture, il y a des agriculteurs ! Le problème de la réforme aujourd'hui, c'est que les lobbies les plus puissants représentent de moins en moins les agriculteurs en tant que tels. Il n'est qu'à voir la liste des entreprises agro-industrielles qui sont les plus grandes bénéficiaires de la PAC. Elles ont intérêt au statu quo. Elles bénéficient des aides directes et, en plus, se placent très bien sur le marché international. Pour s'engager vers un verdissement de la PAC et du premier pilier, la question est de savoir comment procéder. Faut-il grignoter petit à petit l'aide versée aux bénéficiaires actuels, en misant sur ceux qui sont capables de comprendre la nécessité de changer de comportement et de méthodes de production ? Ou faut-il tout faire basculer d'un coup ? On a toujours dit qu'il faut réformer progressivement, prendre des mesures transitoires. Mais les nouveaux Etats membres aimeraient bien bénéficier enfin des aides que l'Europe fournissait jusqu'à présent aux anciens. De plus, les entreprises et les grandes exploitations vont perdre beaucoup si on les oblige à passer brutalement dans un autre système. Or ce sont elles qui ont de l'influence au Parlement européen et au Conseil à travers les ministères de l'agriculture. Il faut donc argumenter davantage, démontrer que le changement est possible, dire que les parcs naturels régionaux français ne sont pas les seuls à prôner un nouveau modèle d'agriculture.



Nous proosons dans le cadre des systèmes de grandes cultures, une mesure de verdissement imposant un minimum de quatre cultures différentes dont la principale ne devrait pas occuper plus de 50% de la surface cultivée et incluant également un légumineuse.

Samuel Féret

■ **Samuel Féret** : Pour nous, l'enjeu majeur tourne autour de l'avenir du premier pilier de la PAC parce que c'est la première politique communautaire en termes budgétaires, sachant qu'il y aura parallèlement des discussions sur les perspectives financières post 2013. Les propositions de verdissement qui sont proposées par la commission sont de nature à mieux légitimer le rôle des paiements directs s'ils sont mieux attachés à des objectifs sociaux et environnementaux. Toutefois, on peut regretter que le schéma de verdissement proposé manque d'explication. Le fil conducteur

Ont participé au débat :

■ **Philippe Girardin**, Président du Parc des Ballons des Vosges et de la commission Biodiversité et gestion de l'espace, à la Fédération des Parcs.

■ **Marjorie Jouen**, membre du Conseil d'orientation recherche prospective (CORP) de la Fédération des Parcs, Chef de cabinet adjointe de la Présidente du Comité des Régions de l'Union Européenne, conseillère externe de Notre Europe

■ **Samuel Féret**, coordinateur du Groupe Pac 2013 (plateforme française d'ONG).

■ **Dacian Cioloș**, commissaire européen à l'Agriculture.

Pour s'y retrouver dans les piliers

Le premier pilier est l'aide aux marchés et aux revenus des agriculteurs, c'est une aide annuelle et non contractuelle qui provient à 100 % de l'Europe (Fonds Européen agricole de Garantie ou FEAGA). Les aides directes sont conditionnées au respect par l'exploitant d'exigences réglementaires et des bonnes conditions agricoles et environnementales. C'est la conditionnalité des aides.

Le second pilier est l'aide au développement rural et à l'environnement, pluriannuelle et contractuelle. Elle est attribuée en co-financement des états et/ou des régions sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Ces mesures étaient jusqu'à présent réparties en 4 axes : compétitivité, environnement et gestion de l'espace, diversification de l'économie et qualité de vie, approche LEADER.

des réformes précédentes consistaient à renforcer le second pilier au détriment du premier. Pour la première fois nous avons une proposition qui marque une certaine rupture, puisque la commission propose de verdir le premier pilier, étant consciente peut-être que c'est là que va se jouer l'avenir de la PAC. Pour notre part, nous souhaitons que les petites productions qui fournissent des services environnementaux soient vraiment soutenues. Nous proposons aussi dans le cadre des systèmes de grandes cultures, une mesure de verdissement imposant un minimum de quatre cultures différentes dont la principale ne devrait pas occuper plus de 50 % de la surface cultivée et incluant également une légumineuse.

■ **Philippe Girardin** : Les propositions à faire doivent toujours être simples. Il ne faut pas que nous ayons de longues et coûteuses campagnes d'information à mener. Il faut donc des indicateurs simples et rester cohérent sur le plan économique. La perte de biodiversité aujourd'hui joue beaucoup sur les grosses exploitations qui sont souvent en monoculture et qui ont en plus une vraie addiction aux pesticides et aux engrais. Il faut jouer sur ces critères-là le plus simplement possible. De cette façon, les petites exploitations sont dans le moule pour répondre presque automatiquement aux nouveaux critères.

■ **Parcs** : Que pensez-vous, pour conclure, des contrats agricoles de territoires ?

■ **Philippe Girardin** : Un oui franc et massif aux contrats agricoles de territoire ! Ce serait une vraie avancée, car ils établiraient un vrai contrat entre la société et les agriculteurs. Ensuite, dans ces contrats, on pourrait faire intervenir, ce qui serait important pour nous, des obligations de résultat. Ce n'est pas tout à fait utopique



On ne peut envisager de contrat agricole de territoire sans l'appui d'une structure régionale.

Marjorie Jouen

puisque cette notion est déjà présente dans des mesures agro-environnementales. C'est le cas de la mesure « Herbe 07 prairies fleuries » par exemple. Et ce qui se fait sur le plan environnemental pourrait se faire aussi sur le plan social en soutenant de préférence les exploitations agricoles fortes utilisatrices de main d'œuvre.

■ **Marjorie Jouen** : Cependant, on ne peut envisager de contrat agricole de territoire sans l'appui d'une structure comme un parc naturel régional. Il y a besoin d'un encadrement, d'une animation. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de ce type d'acteurs-là. Et cela pose la question des signataires du contrat. Si l'on réfléchit un peu à une approche territoriale, il faut probablement ne pas s'en tenir aux agriculteurs mais élargir le champ à la région, au département, au parc... Il faut pousser un peu plus loin cette réflexion pour la rendre plus opérationnelle, en précisant qui va financer quoi, qui va animer, etc.

■ **Marjorie Jouen** : Samuel Féret. A propos des contrats agricoles de territoire, nous soutenons que le second pilier de la PAC a un rôle majeur à jouer, parce qu'il est basé sur du pluriannuel. De ce fait, il nous semble important que le second pilier puisse accompagner la transition agroécologique des exploitations.

Nous allons même proposer que sur des dispositifs du premier pilier, comme les soutiens à la culture des légumineuses, on mobilise des dispositifs pluriannuels du second pilier de la PAC pour encourager des programmes territoriaux autour de la relance de ces productions.

■ **Philippe Girardin** : Reste une difficulté importante dont nous n'avons pas parlé, celle de la jeune génération qui cherche du foncier pour s'installer. Est-ce que la PAC va pouvoir intervenir là-dessus ou est-ce aux politiques nationales de s'en charger ? Nous ne sommes pas fixés sur ce sujet ■

Yves Madre, Conseiller du Commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Ciolo



Dans la préparation de la Communication sur la PAC après 2013, avez-vous pris en compte la dimension territoriale de l'agriculture ?

Yves Madre : Au terme des consultations menées avant la présentation de la Communication en novembre, il est incontestable que les trois grands objectifs assignés à la PAC de demain doivent être : un, de garantir la sécurité alimentaire des Européens ; deux, de préserver les ressources naturelles ; et trois, d'assurer la vitalité des zones rurales dans toute l'Europe, avec comme nécessité première le maintien de l'agriculture de façon équilibrée sur l'ensemble des territoires de l'Union européenne. Clairement, nous ne concevons pas des zones rurales sans agriculture. Elle constitue la courroie d'entraînement de la vie rurale qui permet aux communautés de se projeter vers d'autres activités, de se diversifier. Concrètement, cela passe, d'abord, par le maintien d'un soutien aux revenus des agriculteurs bien ciblé, plus justement réparti, pour l'ensemble des agriculteurs. Ensuite, nous avons ouvert la porte à un soutien additionnel pour les zones défavorisées dans le premier pilier. Enfin, dans la perspective des propositions législatives au 2^e semestre 2011, nous travaillons aux moyens, au sein des programmes de développement rural, pour renforcer la structuration économique des zones rurales, en favorisant notamment la diversification agricole et non agricole, l'innovation, le renforcement du lien entre l'agriculture et la société, notamment par le biais de circuits de commercialisation locaux.

Voulez-vous vraiment rendre la PAC plus juste ?

Yves Madre : L'en va de la crédibilité du système dans son ensemble, aux yeux des citoyens et des agriculteurs eux-mêmes. La PAC se doit d'être équitable et bien ciblée et doit pour cela évoluer. Le monde agricole européen, tout comme l'Europe elle

même, n'est pas figé, il fait face à de nouveaux défis économiques, la volatilité des prix par exemple, ou environnementaux, la biodiversité ou le changement climatique par exemple. Il faut un système, pour l'ensemble des agriculteurs, qui prenne en compte la situation économique, sociale et environnementale des exploitations et les objectifs assignés à la PAC. Nous devons appliquer les mêmes critères pour tous, ce qui ne signifie pas nécessairement que chacun reçoive la même chose. L'équité n'est pas qu'un débat entre l'est et l'ouest de l'Europe, le nord et le sud. Elle doit être une réalité pour l'ensemble des Etats membres, des régions et des catégories d'agriculteurs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons ouvert plusieurs débats comme celui sur le ciblage des aides directes sur les agriculteurs actifs ou encore sur le plafonnement des aides.

Le verdissement des aides, n'est-ce que de l'affichage ?

Yves Madre : L'idée portée par le ciblage d'une partie des aides directes sur des pratiques agricoles favorables pour l'environnement est la recherche de l'effet de masse visible et compréhensible par tous les citoyens européens. Face au changement climatique, à la perte de biodiversité, à la nécessité de prendre soin de la qualité des sols ou de l'eau, l'Europe doit prendre des mesures fortes et communes. Nous voulons encourager les agriculteurs à adopter des pratiques dont l'impact positif pour l'environnement est avéré – je pense par exemple, selon les zones, au maintien d'un couvert végétal, aux prairies permanentes, à la diversité des cultures ou à des îlots de jachères environnementale. Ces pratiques sont simples à mettre en œuvre tant d'un point de vue administratif et évidentes d'un point de vue agronomique. L'agriculture a une grande responsabilité en matière de gestion de l'environnement. Le rôle de la PAC est d'accompagner les agriculteurs sur ce chemin de la compétitivité à la fois économique et écologique.

Année internationale de la biodiversité :

3. Une Trame verte et bleue pour la mobilité des espèces



Ph. Hellec Vantrigen.

La Trame verte et bleue (TVB) est un concept global d'étude et de facilitation de la mobilité des espèces animales et végétales, terrestres et aquatiques, à des échelles différentes, locale, nationale, voire internationale. Elle révèle dans le détail la vraie nature des paysages, pointe les obstacles aux circulations et par conséquent oriente les projets d'urbanisme ; bref, ce troisième volet de notre dossier sur la biodiversité — l'un qui portait

sur la biodiversité remarquable, l'autre sur la biodiversité ordinaire ou quotidienne — constitue une sorte de synthèse des deux premiers. Les parcs, encore une fois, font figure de pionniers dans l'application d'une politique nationale pour la biodiversité, tant au niveau de l'étude et de la recherche qu'au niveau de l'application concrète sur le terrain.

Année internationale de la biodiversité :

3. Une Trame verte et bleue pour la mobilité des e



Urbains ou ruraux tous les paysages doivent pouvoir accueillir une trame verte et une trame bleue.

Des échelles d'intervention pertinentes

La difficulté du travail sur la Trame verte et bleue, réside dans l'obligation qui est faite de travailler autant sur le parcours des grenouilles d'un étang à l'autre que sur la transhumance des cervidés d'Île-de-France jusqu'en Belgique, au niveau d'une commune ou d'une communauté de communes, d'un paysage, d'un ensemble de paysages, sur des massifs montagneux proches les uns des autres, voire au-delà de la frontière nationale.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ne compte pas moins de quatorze unités paysagères différentes, entre la plaine alluviale d'Anjou, les forêts et les plaines agricoles du Saumurois, la Vallée de l'Indre... Le Parc a donc décidé de bâtir un système d'information géographique (Sig) à l'échelle du territoire tout entier, de sensibiliser les élus à leur paysage particulier et à son fonctionnement écologique.

Le travail est en cours. Il va maintenant tenter d'affiner l'étude au niveau de chaque type de paysage, échelle pertinente entre la commune et l'ensemble du territoire, et outil facile d'appropriation par les habitants de l'écosystème auquel ils appartiennent et sur lesquels ils peuvent être influents, en bien ou en mal. Pour cela, des étudiants paysagistes ont élaboré un questionnaire d'enquête et ils interrogent la population sur leur perception du paysage qui les entoure. Avec les résultats de l'enquête, le Parc pourra identifier les thèmes sur lesquels il devra communiquer en priorité.

Chaque paysage fonctionne à sa façon

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France et sa forêt de Chantilly abrite une faune précieuse, dont les grands cervidés qui se déplacent – ou tentent de se déplacer – de cette partie nord de l'Île-de-France jusqu'en Belgique. Si des routes peu fréquentées ne sont pas un obstacle pour eux, les clôtures, le mitage, voire l'arrivée de logements de fortune de type "cabane" rendent cependant l'espace particulièrement inhospitalier. Le Parc a donc voulu intégrer ces exigences aux documents d'urbanisme des communes, après

Les Parcs naturels régionaux sont évidemment en première ligne pour travailler sur le réseau écologique de leurs territoires. Comme dans dix-huit autres pays en Europe, le ministère français de l'Écologie a inclus dans sa politique issue du Grenelle de l'Environnement un projet nommé Trame verte et bleue pour aider les espèces animales et végétales à circuler, à s'alimenter, à se reproduire, à se reposer...

Il ne s'agit donc pas, comme on pourrait le supposer naïvement, de rendre le territoire national entièrement à la vie sauvage. Il s'agit d'étudier la façon dont les espèces animales et végétales fonctionnent et se déplacent sur le sol ou dans l'eau, dans les corridors naturels ou déjà aménagés, dans les haies que l'on s'efforce de replanter, dans les étangs, les rivières, les zones humides... C'est une recherche qui débouche le plus souvent sur une cartographie qui peut être très complexe et réalisée avec un SIG (Système d'information géographique) qui permet de recouper des informations très diverses (données de distribution d'espèces, carte d'occupation du sol, corridors et obstacles existants) et de pratiquer des calculs de distances, de coûts de déplacement, ...

Mais concrètement tout de même, ces études permettent de révéler les obstacles, les endroits précis où la civilisation humaine contre-carre le fonctionnement des espaces naturels : sur les petites routes départementales les batraciens se font massacrer ; les barrages des anciens moulins sur les rivières empêchent les truites de remonter frayer, etc. De plus, les Parcs considèrent qu'il faut aussi sensibiliser les habitants, les élus, les enseignants, tous les acteurs des parcs, pour que les conditions de vie de toutes les espèces s'améliorent.

Ce dernier dossier de la série se présente donc comme une mosaïque d'actions dans des milieux différents et à des échelles différentes, montrant que les Parcs naturels régionaux travaillent à une échelle pertinente, qu'ils ont une approche globale, transversale et concertée du sujet et qu'ils sont organisés pour répondre à tous ces enjeux.



Ph. PNR Loire-Anjou-Touraine.

En Loire-Anjou-Touraine, un système d'information géographique pour quatorze unités paysagères différentes.

avoir identifié précisément les continuités écologiques et les espaces utilisés par la grande faune. Mais son chargé de mission patrimoine naturel, Jean-Luc Hercent, signale que les indications d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ne suffisent pas. On peut interdire les constructions sur une grande zone en la classant A comme agricole ; mais si les bandes enherbées et les haies disparaissent ainsi que les bois et les talus le problème reste entier pour la faune.

La commune de Viarme voulait repenser son PLU et ses élus savaient ce qu'est un corridor écologique (nous avons déjà traité ce sujet dans le Focal de notre numéro 53 d'octobre 2005). Le Parc, les services de l'état et les acteurs concernés (dont exploitants agriculteurs) ont travaillé ensemble pour expérimenter la trame verte et bleue plus précisément dans le document d'urbanisme. Ils ont ajouté un indice "CE", comme corridor écologique, à certaines zones classées N ou A afin de répondre aux exigences de la trame verte et bleue. Un premier exemple significatif de ce qui pourrait être fait... partout.

Comme beaucoup des parcs qui sont cités dans ce dossier, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et



Cartographie des trames verte et bleue des Marais du Cotentin.

Inclure la trame dans les documents d'urbanisme

D'autre part, le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin ayant répondu à l'appel d'offre du ministère sur la Trame verte et bleue conjointement avec le Parc naturel régional du Perche et celui de Normandie-Maine, les trois parcs normands se sont partagés le travail. Tandis que dans les Marais du Cotentin et du Bessin on testait l'intégration des corridors dans les PLU, le Perche travaillait sur les bords de route et Normandie-Maine sur les haies

qui relient les petits massifs forestiers entre eux dans le bocage.

A l'extrême ouest de la Bretagne, le Parc naturel régional d'Armorique a choisi, lui aussi, de travailler sur un aspect particulier de son paysage, le bocage, en tant que corridor essentiel à la biodiversité, dans une région agricole où les haies et talus ont trop tendance à disparaître.



Le bocage, corridor essentiel à la biodiversité.



Ph. PNR Oise Pays de France.

Intégrer la circulation des cervidés dans l'élaboration des documents d'urbanismes.

du Bessin a noté la TVB comme préoccupation prioritaire dans sa charte récemment renouvelée. Comme en Oise-Pays de France, une commune, Lessay, a accepté de tester l'intégration de la Trame verte et bleue (plus bleue que verte dans cette région humide) dans son plan local d'urbanisme. Le Parc l'a aidé à définir précisément les circulations écologiques sur un territoire précis pour les promouvoir auprès des élus et cela amène tout "naturellement" à travailler sur l'ensemble de la communauté de communes concernée, les espèces présentes étant peu sensibles aux limites administratives. Le parc a même commencé à reporter sur son Sig les sous-trames concernant spécifiquement les zones humides ou les cours d'eau, afin d'identifier, par exemple, les biefs de moulins qui barrent la rivière pour faire monter l'eau à cet endroit. Ce sont de vrais obstacles à la vie aquatique.

La rencontre entre les capacités d'innovation et d'expérimentation des PNR et une politique publique naissante, la Trame verte et bleue (TVB), production phare du Grenelle de l'environnement, était inéluctable.

C'est donc tout naturellement que l'appel à projets lancé en 2008 par le ministère et la DATAR à l'attention des parcs a retenu le thème de « la trame écologique » : 5 projets ont été sélectionnés impliquant 25 parcs naturels régionaux.

La restitution organisée en 2010 a permis de mutualiser et partager les résultats, de conforter ou questionner les travaux du comité opérationnel TVB du Grenelle de l'environnement et de proposer divers outils. La dimension multi-échelle est ressortie avec force. L'importance d'un diagnostic partagé et de la détermination des enjeux de continuités également. Des outils innovants de gouvernance ont été testés pour travailler à l'acceptabilité de la TVB. La dynamique locale de projet est apparue essentielle pour des réalisations concrètes (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Restitution-de-l-appel-a-projet.html>).

Un centre de ressources TVB se met en place, en soutien des territoires et de leurs initiatives, chargé de capitaliser l'information et les expériences, de fournir des outils et de favoriser la communication. La FPNRF doit y jouer un rôle majeur, au même titre que l'ATEN ou certains établissements publics, notamment pour l'animation d'un réseau national d'échanges et la publication d'une lettre nationale d'information. ■

Odile Gauthier, Directrice de l'eau et de la biodiversité
Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

En 2009, le Parc a proposé à une commune de réaliser un inventaire bocager de son territoire pour intégrer dans son PLU les talus les plus intéressants. Une méthode de recensement avec une grille de critères a été élaborée : intérêts antiérosif, paysager, écologique, etc.

Suite à cet inventaire, trois autres communes ont sollicité l'aide du Parc. Ainsi, la conscience collective progresse et les élus hésitent moins à utiliser les outils juridiques à leur disposition (loi paysage, arrêté préfectoral...) pour protéger le paysage et donc sa biodiversité.

Pour le Parc des Ballons des Vosges, c'est par la voie de l'urbanisme que les actions concrètes sont actuellement menées dans l'attente d'un schéma d'ensemble sur la biodiversité en cours de conception.

En s'appuyant sur l'ingénierie des douze Parcs associés au projet et sur un partenariat étroit avec deux laboratoires de recherche, l'IPAMAC a ainsi réalisé une cartographie d'une trame écologique interrégionale. Cela n'a pas été simple. Les données existantes ne sont pas toujours disponibles ou valides à cette échelle : il n'y a pas d'inventaire homogène des zones humides, entre autres. Certains parcs avaient commencé à travailler constatant des problématiques communes... "Nous avons donc ouvert des pistes, testé des méthodes, apporté une première image des enjeux interrégionaux, dit Marie Bonnevalle, chargée de projet à l'IPAMAC. La plus-value du projet réside aussi dans la dynamique de réseau d'acteurs créée à l'échelle du Massif central". Une dynamique que les Parcs du Massif central souhaitent développer pour préserver la trame verte et bleue de ce territoire.



Entre le Ballon et un parc urbain à Sainte-Croix-aux-Mines la friche ferrovière faisait barrage à la circulation des espèces.

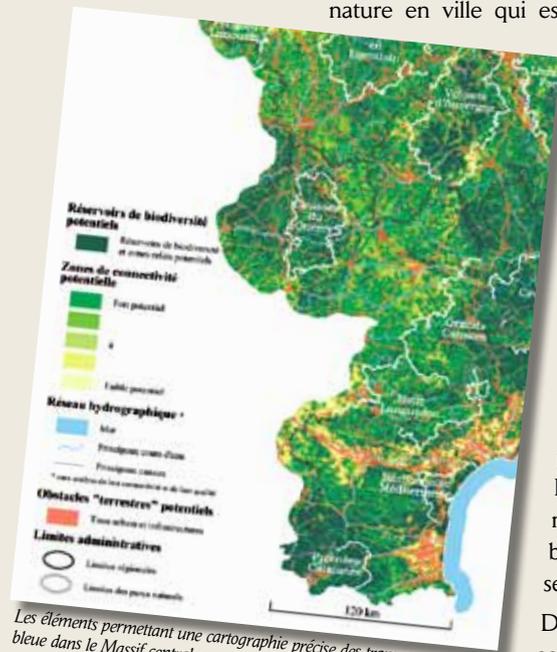
Le projet de Sainte-Croix-aux-Mines, dans le Haut-Rhin, en est un parfait exemple. A l'origine, il s'agissait de construire 15 maisons individuelles avec jardins sur une ancienne friche ferroviaire dans une logique de densification. Au final, c'est une véritable poche de nature en ville qui est apparue, redonnant

Une approche multiforme, scientifique, pédagogique, transversale, partenariale.

Les difficultés rencontrées par les Parcs naturels régionaux quand ils se préoccupent de la Trame verte et bleue, sont de nature et d'importance multiples.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a beaucoup travaillé au sein d'IPAMAC sur cette question de la Trame verte et bleue. Ils ont décidé d'approfondir le travail scientifique global à l'échelle de leur territoire sur deux sous-trames écologiques, bleues en l'occurrence. Le plateau de Mille Vaches est en effet emblématique de ce type de milieu, très riche en tourbières et en rivières, pas autant protégées qu'on pourrait le croire. La Moule perlière (une moule d'eau douce), par exemple, est un bon marqueur du niveau de pollution des rivières. Le label "RAMSAR", label international validant le travail sur les zones humides devrait être attribué au Parc.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est allé droit au but : dans le cadre du SAGE de la Sambre, il a réalisé un inventaire des zones humides et de celles d'intérêt environnemental particulier. Cette démarche a débuté en 2005 par une importante phase de sensibilisation. L'utilisation du critère socio-floristique a permis d'obtenir un inventaire objectif et reconnu par tous. Cette trame est unique à l'échelle du bassin Artois-Picardie. La réflexion est innovante car elle a permis d'être force de proposition avec l'adhésion de l'ensemble des parties pre-



Les éléments permettant une cartographie précise des trames verte et bleue dans le Massif central sont difficiles à rassembler.

du Massif central, IPAMAC, associé aux parcs du Languedoc-Roussillon, était tout désigné pour répondre à l'appel à projet ministériel sur l'ensemble du massif et, au-delà, jusqu'au Pyrénées. Cela confère même à l'expérience une valeur de test au niveau national.

“La TVB dépasse les frontières administratives”

C'était l'occasion de révéler les continuités écologiques existantes au sein du Massif central et vers les Pyrénées, de mettre en évidence les sources de fragmentation humaine (agglomérations urbaines, voies routières et ferrées, différences de pratiques agricoles et forestières, etc.). Nombre de réservoirs de biodiversité, comme l'Aubrac, la Margeride, le Forez..., et de corridors écologiques identifiés dépassent les frontières administratives, à l'image des cours d'eau, tels que la Loire ou le Lot qui traversent plusieurs régions.

toute sa place au réseau humide qui traverse les jardins. À Giromagny dans le Territoire de Belfort, c'est la révision du Plan Local d'Urbanisme, accompagné par le Parc, qui a permis de créer du lien entre la nature présente en ville et les terrains à proximité. La rivière La Savoureuse devenant la colonne vertébrale de ce plan d'ensemble.

Dans la continuité de ces expériences, le réseau des dix parcs



La moule perlière, indicateur de la pollution des rivières sur le plateau de Mille Vaches

La démarche de l'avesnois a débuté par une importante phase de sensibilisation.



Ph. M. Grzesinski / PNR Avesnois.

Ph. Gilbert Cochet.



Retarder les tontes sur les bordures de routes.

Ph. P. Leisse / PNR des Caps et Marais d'Opale

nantes, malgré l'absence de positionnement et jurisprudence sur ce thème. Le Parc a ainsi été consulté lors d'une étude nationale menée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour la qualité de la concertation mise en œuvre notamment avec la profession agricole.

Scientifique également, mais aussi grand public, le suivi "participatif" des

populations d'amphibiens à Condette, dans le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. La route départementale qui traverse la commune et sa forêt domaniale donne lieu à des massacres de grenouilles, crapauds et tritons à chaque période de reproduction. Mais personne ne savait précisément où ils se reproduisaient. Avec l'association la Reine rouge, une cinquantaine d'habitants a participé aux animations et une dizaine s'est portée volontaire pour étudier les déplacements des amphibiens, de jour comme de nuit. La localisation des points de reproduction va permettre à l'ONF d'implanter efficacement des mares de substitution avant la route.

Par ailleurs, le bocage des Caps et Marais d'Opale représente un enjeu majeur pour la Trame verte et bleue sur le territoire. Le parc conseille les agriculteurs et co-finance les plantations : l'équivalent de 5 à 7 kilomètres de haies sont plantés chaque année, soit 10 à 15 000 plants d'essences locales.

De la pédagogie, pour une gestion durable de la TVB

Les enfants et les jeunes sont des publics privilégiés pour provoquer un changement durable dans la perception de

notre environnement en général et de la biodiversité en particulier. Espaces naturels régionaux, le Syndicat mixte des parcs du Nord-Pas de Calais, est missionné pour concevoir et animer un nouveau programme éducatif baptisé « Biodiver'lycées ». Financé par la Région et le Feder, ce dispositif propose aux lycéens des ressources pédagogiques adaptées aux enjeux régionaux de la Trame verte et bleue. Des rencontres sur le terrain entre classes et professionnels (le CRPF, l'ONF et d'autres structures éducatives) facilitent la compréhension du fonctionnement de la forêt sous l'angle naturel, social ou économique. Les plus motivés pourront ensuite s'investir dans des chantiers de plantation ou d'entretien de zones humides...

Dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, la situation est contrastée. Certaines communes connaissent une pression foncière croissante mettant en péril la biodiversité locale. D'autres subissent une déprise agricole forte conduisant à une fermeture des milieux naturels et à une urbanisation au coup par coup des parcelles pourtant les plus favorables à l'activité agricole. Peu de communes possèdent un document d'urbanisme, rares sont celles qui ont pris en compte la question des trames vertes et bleues. Par des formations, les services du Parc ont donc décidé d'ouvrir le dialogue entre tous les acteurs concernés qui n'ont ni la même culture, ni le même vocabulaire : les élus avec les urbanistes, les urbanistes avec les naturalistes, les naturalistes avec les aménageurs, et les aménageurs avec les agriculteurs...

Autre démarche pilote, la commune de Jaujac s'est portée volontaire pour prendre en compte les enjeux de biodiversité dans son Plan Local d'Urbanisme. Durant les vingt dernières années, la commune a vu son bourg s'étendre



Dans les Monts d'Ardèche un partenariat multiforme permet d'élaborer des documents d'urbanisme adaptés.



Françoise Burel : "la question de la continuité entraîne des réflexions autrement plus larges"

Françoise Burel, de l'UMR Ecobio du CNRS de l'Université Rennes 1 travaille depuis 25 ans sur les continuités écologiques et donc sur la Trame verte et bleue...

Parcs : qu'est-ce que Diva Corridor, et pourquoi des chercheurs travaillent-ils sur le sujet ?

François Burel : *Diva est un programme de recherche du ministère de l'Écologie qui veut cerner les relations entre la biodiversité et les territoires agricoles. Nous avons naturellement été amenés à réfléchir à l'identification des corridors écologiques et à la façon dont ils fonctionnent, comment ils aident à la circulation des individus dans des habitats fragmentés.*

Parcs. Comment vous-même avez-vous été amenée à travailler sur ces questions ?

F. B. : *Je fais partie, à Rennes, d'une équipe qui travaille sur le paysage et l'écologie du paysage, donc sur la mobilité des espèces qui l'habitent. Nous avons commencé à envisager cette trame verte et bleue il y a 25 ans maintenant, et j'ai participé au groupe Corridor de la Fédération des parcs naturels régionaux.*

Parcs : quelle différence réelle doit-on faire entre les corridors écologiques et la trame verte et bleue ?

F. B. : *la question, c'est comment fait-on pour rétablir une continuité entre les espaces favorables à une certaine biodiversité? Cela entraîne des réflexions beaucoup plus larges que la simple mise en place de corridors, en favorisant des types d'agriculture, par exemple. A l'échelle régionale, des Schémas régionaux de cohérence écologique sont en cours d'élaboration pour un meilleur maillage et une continuité sur l'ensemble du territoire national. C'est très important. Nous comprenons bien que chaque parc soit déçu de voir que sa trame locale ne trouve pas encore de continuité dans les territoires voisins. Mais le maillage et la continuité sur l'ensemble du territoire national est bien l'objectif avoué du ministère.*

Parcs. Vous êtes seuls, à Rennes, à travailler sur le sujet ?

F. B. : *Non ! des équipes comparables à la nôtre travaillent à Besançon, Marseille, Plusieurs géographes également, à Rennes et ailleurs, travaillent sur la cartographie.*

Parcs. Quelle est la place particulière des parcs dans ce travail ?

F. B. : *Les parcs ont pris une large avance sur le sujet. Beaucoup ont inscrit cette préoccupation dans leur charte, ont pris des engagements. Ce sont des territoires pilotes et il est très probable que les Régions vont les inclure dans leur travail à propos de la Trame verte et bleue.*

Françoise Burel, UMR Ecobio, CNRS Université Rennes 1.
francoise.burel@univ-rennes1.fr

sans plan établi, son habitat étant très dispersé en hameaux et maisons isolées. Conscients des enjeux en matière de biodiversité, les élus ont sollicité le Parc pour apporter un regard technique. Avec l'appui de la FRAPNA et du Parc, des corridors écologiques ont été identifiés, des dispositions règlementaires spécifiques ont été retenues pour faciliter le déplacement de la faune.

Le Parc a engagé par ailleurs un projet auprès d'IPAMAC sur les trames vertes et bleues, pour reconstituer le patrimoine naturel important dans la vallée du Salindre en aval de Jaujac.

Pour être efficace, il faut aussi parfois savoir jouer sur tous les tableaux de financement, croiser les compétences et les bonnes volontés. Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a réussi à mettre sur pied une mesure agri-environnementale territorialisée (Maeter) en s'appuyant à la fois sur le Conseil

Général du Lot, très engagé dans la sauvegarde de la biodiversité, et sur un programme Leader. L'objectif est de permettre le maintien d'une trame verte entre trois zones Natura 2000 du territoire. Les milieux qui composent cette trame sont les pelouses sèches, les landes calcicoles et les prairies de fauche de fond de vallée. Ils abritent des papillons protégés au niveau national : le Cuivré des marais, l'Azuré du Serpolet et le Damier de la Succise. Le maintien de ces corridors écologiques permet aussi de sensibiliser les exploitants agricoles au maintien de la biodiversité et de favoriser des types de production agricole respectueux de la Nature (ovins viandes sur parcours, foin naturel, ...). Sous-pâturer ou sur-pâturer, retourner le sol, ou faucher trop tôt peut aussi nuire aux espèces ciblées... c'est donc tout un travail d'information qui est amorcé.



Ph. Thierry Gabrel / PNR Causses du Quercy.

Les pelouses sèches et les landes calcicoles du Quercy abritent des papillons protégés au niveau national.



Ph. PNR Narbonnaise en Méditerranée.

La Narbonnaise en Méditerranée travaille avec l'université de Montpellier sur la « solidarité écologique ».

Un éleveur qui a signé un contrat de ce type toucherait en moyenne 1 800 euros par an pour travailler de manière plus extensive. Et cela lui coûte moins cher que d'entretenir une prairie temporaire qui nécessite des engrais, un tracteur, etc.

Des partenariats avec l'État, les collectivités, les universités, l'UE...

Avec la Direction interrégionale des routes (DIR), le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a trouvé un bon partenaire pour la mise en place de la Trame verte et bleue. Les trois axes routiers à 2 fois 2 voies qui se croisent sur le territoire du Parc ne sont évidemment pas propices à la circulation des espèces... Cependant certains accotements étudiés se sont révélés très intéressants pour la biodiversité. Le syndicat mixte a donc mis en place des secteurs test avec la DIR pour aménager ces espaces et en adapter l'entretien, comme retarder les tontes sur les talus crayeux. Une formation a été

menée à destination des techniciens de l'Équipement pour leur présenter la diversité des milieux. On peut supposer que la situation va ainsi s'améliorer et que le test pourra être étendu.

Le Parc naturel régional de Narbonnaise en Méditerranée, se situe sur un territoire assez peu artificialisé. Il a réfléchi aux méthodes d'identification des trames verte et bleue dès 2008 et l'a poursuivi avec un groupement de chercheurs de l'Université de Montpellier qui travaille avec les parcs nationaux et en particulier John Thompson du CEFE-CNRS, qui a souvent écrit sur la notion nouvelle de solidarité écologique. Il s'agit, dans les parcs nationaux, de définir l'emprise de la zone périphérique pour que le cœur du territoire soit durablement préservé. Solidaire, donc responsable. Les périphéries sont solidaires de ce qu'elles englobent et responsables du bon fonctionnement de l'ensemble. Cette réflexion un peu théorique a permis au Parc d'aborder différemment l'identification de la TVB et de convaincre chacune de ses communes de leur responsabilité dans la préservation de chaque partie des trames du territoire.

Tout près de là, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a débuté en 2008 une réflexion sur la TVB. Il s'intéresse tout particulièrement à deux oiseaux : le Grand Tétrás et la Perdrix grise. Le Grand Tétrás a des zones de reproduction connues et des zones de dispersion des jeunes variables. La Perdrix grise, elle aussi, a besoin d'une mosaïque de milieux. Se doutant que ces deux espèces ne connaissent pas les frontières nationales et souhaitant favoriser les flux biologiques entre la France et l'Espagne, le Parc a pris contact avec le Parc naturel du Cadi-Moixero, dans la Catalogne espagnole, et, dans les mois qui viennent, les deux équipes vont engager et suivre des travaux de restauration de corridors écologiques en travaillant sur l'amélioration des habitats d'espèce (réouverture de milieux) et en encourageant la visualisation des clôtures (points de rupture mortifères pour ces deux espèces).



Ph. Jérôme Bussière ©.

La perdrix grise a besoin d'une mosaïque de milieux et ne connaît pas de frontière administrative.

Un réseau organisé pour répondre aux enjeux

Il est extrêmement difficile d'avoir une vision globale, fine et synthétique à la fois de la TVB, il faudrait dire des trames vertes et des trames bleues qui parcourent le territoire national à toutes les échelles possibles. Il est donc aussi difficile d'avoir une vision simple et claire du rôle des Parcs naturels régionaux sur le sujet.

Mais ils couvrent près de 20 % du territoire, ils développent des outils de connaissance de la biodiversité, sensibilisent les citoyens au sentiment de responsabilité vis-à-vis de leur environnement proche et lointain et ils expérimentent les méthodologies qui seront efficaces demain si on les généralise.

Le réseau est, de toute évidence, organisé pour répondre à tous ces enjeux. ■

Gâtinais français

Le chef **Jean-Luc Landais** veut nourrir ses collégiens avec des produits locaux

De sa propre initiative, Jean-Luc Landais, chef cuisinier du collège de Perthes-en-Gâtinais, a décidé de se fournir le plus souvent possible auprès de producteurs locaux. De son propre aveu, sans l'appui du Parc il aurait eu beaucoup de mal...



Ph. Agence Traverse

Jean-Luc Landais est en poste au collège Christine de Pisan, de Perthes-en-Gâtinais, depuis 1999. Il venait d'un autre collège dans l'Essonne, en Zone d'Education Prioritaire. Il avait demandé sa mutation pour vivre à la campagne et surtout pour travailler dans un collège beaucoup plus calme... *"J'étais ravi, se souvient-il, d'habiter*



Ph. Agence Traverse

« Je ne comprenais pas que des tomates cultivées près de chez moi reviennent dans mon collège par Rungis et mon fournisseur ! »

de travailler dans ce nouvel environnement, mais quelque chose me chagrînait. Je voyais tous les jours dans les champs autour de chez moi ou du collège des salades, des tomates, des fraises qui poussaient là, mais qui partaient vers Rungis et revenaient dans les assiettes du collège par mon fournisseur. C'est absurde !

Il a donc décidé, dans un premier temps de se fournir en légumes auprès du Panier de Caroline, un magasin local qui vendait aux particuliers et lui passait ses commandes. Mais le succès aidant le Panier de Caroline s'est vite trouvé incapable d'assurer les livraisons.

Il a alors essayé de contacter des producteurs locaux, lui même, sans aucun succès. Pour quelques caisses de salades ou de tomates, ils n'avaient aucun intérêt à changer leurs habitudes de commercialisation.

Il en a parlé un jour à Julia Manaquin, chargée de mission Leader et Arnaud Charpentier, responsable du pôle Développement local, qui s'occupent tous deux de l'animation du programme européen Leader et de l'agriculture. Ils ont cherché parmi les producteurs

du territoire du Parc et du programme LEADER ceux qu'il serait possible de convaincre de travailler avec les 6 collèges et lycées concernés.

C'est ainsi qu'en 2009, Jean-Luc Landais a réussi à fabriquer un repas entier – pour 450 couverts tout de même ! – composé de produits locaux. *"Le Parc était ravi, se souvient-il, et moi cela m'a motivé pour continuer dans cette voie".*

Aujourd'hui, soit ponctuellement, soit plus régulièrement, il se fournit directement à moins de 30 km, auprès d'une dizaine de producteurs de volailles, légumes bio, jeunes pousses, pommes bio, cresson, fromages de brebis et de chèvre, Brie de Meaux, yaourts fermiers, miels...

La démarche reste fragile parce que les producteurs en question font tous de la vente directe. Ils ont donc de la peine à fournir (et à négocier des prix) sur de grandes quantités régulièrement, sans abandonner leur clientèle de particuliers.

"Mais peu importe, dit Jean-Luc Landais, la démarche est très stimulante. Les enfants du collège vont voir le maraîcher, le fromager, la miellerie, avec leurs professeurs et ils prennent soudain mieux conscience de ce qu'ils mangent et de la façon dont c'est produit. Les produits locaux sont signalés en salle, voire sortis du buffet pour les mettre en valeur. Une fois par mois, un producteur vient en salle le midi et explique comment les brebis vèlent et comment on fabrique le fromage. Le mois dernier, un boulanger est venu expliquer ce qu'était du pain bio et comment cela se faisait. Et moi, je suis toujours au bout du comptoir du self pour leur expliquer qu'ils auraient peut-être dû prendre des crudités".

"C'est un travail de longue haleine, conclut-il, c'est aussi un travail d'équipe. Nous avons tous pris l'habitude de dire "bonjour" aux enfants, "bon appétit, reprend un fruit si tu veux". L'ambiance a changé depuis que nous travaillons dans cet esprit-là, en lien avec le territoire qui nous entoure" ■



L'équipe au complet de la cuisine du collège de Perthes-en-Gâtinais.

Ph. Agence Traverse

Contacts:

Jean-Luc Landais,
cuisine du collège Christine de Pisan,
Perthes-en-Gâtinais, Seine-et-Marne.
Tél. : 01 60 66 06 69.
Courriel : jean-luc.landais@free.fr

Au Parc
Tél. : 01 64 98 73 93.

Julia Manaquin :
j.manaquin@parc-gatinais-francais.fr
Arnaud Charpentier :
a.charpentier@parc-gatinais-francais.fr

Guyane

André Silva Soares, éleveur caprin dans la forêt .

Venu du Brésil, André s'installe en Guyane et après des mois de démarches compliquées, il va enfin pouvoir devenir éleveur de chèvres. Une première dans ce territoire équatorial.

Après un long parcours, André Silva Soares, 32 ans, va enfin pouvoir élever ses chèvres dans son exploitation située à 43km de Cayenne et à 23km du bourg de Roura, plus exactement route de Nancibo au « pk6 », ce qui signifie la distance de 6km entre la sortie de la nationale jusqu'à la ferme par une piste de terre rouge. Ce sera le premier élevage laitier caprin de Guyane. « *Le métier d'éleveur je connais ça depuis mon enfance* », raconte André Silva Soares. « *J'ai essayé d'autres métiers mais c'est celui-là que j'aime et je me bats pour pouvoir en vivre* ». Originaire de Sao-Paulo, André aidait ses grands-parents agriculteurs et, à l'âge de quinze ans, a quitté le Brésil pour la Guyane, avec son père entrepreneur en bâtiment. Afin de pouvoir s'installer comme agriculteur et obtenir les aides nécessaires, André a passé un brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole. Ayant une expérience et un niveau de formation équivalent obtenu au Brésil, il a pu les faire valider auprès de la Direction de l'agriculture et de la forêt afin d'obtenir ce diplôme. Après l'accord de principe délivré par l'administration, André s'est installé à Roura, il y a quatre ans. Il a d'abord commencé son élevage avec des chèvres créoles. Actuellement il a déjà mis en valeur 10 ha sur les 50 ha qu'ils souhaitent cultiver pour l'alimentation de son troupeau. L'administration tolère son activité agricole mais il

Originaire de Sao-Polo André Silva Soares s'est formé et s'est battu pour vivre de son exploitation.



Ph. A. Silva Soares



Ph. A. Silva Soares



Ph. A. Silva Soares

doit obtenir une régularisation avant de pouvoir développer son exploitation. En Guyane, les agriculteurs doivent parfois attendre dix ans afin d'obtenir le droit d'utiliser des terres.

Son dossier passera bientôt devant une commission d'attribution foncière (CAF) mais d'ores et déjà la municipalité et l'administration ont validé techniquement son projet. Avec l'attestation de la CAF, il sera en mesure de déposer sa demande de dotation jeune agriculteur (DJA) et d'aide à la modernisation, financée par des Fonds européens dans le cadre du programme de développement rural de la Guyane. Sa DJA, à hauteur de 45000 €, lui servira d'apport personnel pour sa subvention pour un investissement aidé qui, au total, atteindra près de 150000 €. Mais auparavant André a l'obligation de borner ses terres afin de pouvoir obtenir les financements ainsi qu'un titre foncier définitif avec un bail de 10 ans. Une fois ces étapes franchies, André pourra commencer à investir. Si tout se déroule bien, il pourra enfin réaliser son projet vers la fin 2011. Et si au bout de cinq ans, il réussit à mettre en valeur l'ensemble de ses terres et à développer son élevage et son atelier de fabrication de fromages, l'Etat lui cédera gratuitement le terrain, dont il deviendra ainsi propriétaire.

André a choisi de se lancer dans la production de fromages de chèvre. La race de chèvre créole destinée à la production de viande n'étant pas adaptée, il a importé de France un premier troupeau de chèvres de la race saanen. Cette race caprine est une excellente laitière originaire de Suisse. Elle fournit, avec l'alpine et la poitevine, la plupart des fromages de chèvre français. Au niveau mondial, c'est l'une des races laitières les plus répandues. « *Avec mes premières chèvres, j'ai pu vérifier que cette race s'adaptait bien aux sols de la région et je n'ai eu aucune perte* », raconte André qui élève depuis un an un troupeau de 20 chèvres/2 boucs et va bientôt en importer 53 de plus (dont 3 boucs). Il travaille avec son épouse qui est fille d'agriculteurs et a le statut de conjointe de chef d'exploitation. Leurs deux enfants, 3 et 5 ans, parlent français à l'école et brésilien à la maison.

Hélène et Franck

proposent des séjours touristiques 100% atypiques !

A La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme), proche de La Bourboule et du Mont-Dore, un jeune couple, passionné de voyage, de nature, d'aventure humaine et d'extrême... vulgarisation scientifique, organise des excursions « utiles » au territoire et aux participants, y compris handicapés. Cap sur des séjours utiles et intelligents, avec leur lot d'émotions accessibles à tout public, sans exclusive !



Cap Expéditions, ouvert en janvier 2010 au milieu des Volcans d'Auvergne a été fondé par une spécialiste du comportement animal, Hélène Saint-Dizier, docteur en éthologie, et par Franck Le Reboug, organisateur expérimenté de séjours et ex professionnel des politiques jeunesse et des métiers du handicap. Aujourd'hui, une grande partie de leur activité est dédiée aux personnes handicapées à déficiences intellectuelles pour lesquels ils ont établis le concept « d'aventure adaptée ». Leur spécialité : des séjours bâtis sur une thématique stricte (projet pédagogique oblige !), ludiques, et selon une démarche scientifique. Il s'agit ainsi de chercher à faire naître un questionnement, de donner l'occasion de trouver des réponses grâce à sa propre expérience, et d'en rendre compte (par un reportage ou une exposition photo par exemple).

L'offre touristique de Cap Expéditions, à l'écoute de porteurs de projets originaux, consiste à concevoir, prévoir puis vendre des séjours sur les thèmes des sciences naturelles et de la communication audiovisuelle, modulable toutefois en fonction des desiderata et du rythme propres aux participants. « On remplace l'infantilisation ordinairement de mise dans les offres réservées à ce type de public par des projets ambitieux et valorisants » note Franck Le Reboug. Par exemple au catalogue de Cap Expéditions : la découverte de la vie et des animaux du Sancy, un séjour déjà rôdé, ou bien une expédition plus lointaine, en Laponie, avec des traîneaux tirés par des chiens, actuellement en préparation. Ils prévoient une « mise en condition » préalable chez un musher du Puy-de-Dôme.

Un thème fédérateur, un objectif pédagogique, des participants atypiques

Via Cap Expéditions, Hélène Saint-Dizier pousse à l'extrême son goût de la vulgarisation scientifique : impliquer des déficients intellectuels

dans des projets de conservation d'espèces animales menacées, par exemple ! Et pourquoi ne pas imaginer dans les Parcs de France et du monde entier donner aux personnes en situation de handicap ou non, l'occasion d'être utiles durant leurs loisirs, à la gestion de ces espaces (mesure de la qualité de l'eau, lutte contre la pollution, sensibilisation aux déchets, etc.) donc à la société. Tel est le vœu de ces deux fans d'éco-volontariat ! « Soient des escapades utiles, et pas seulement au bonheur des participants », ambitionnent-ils. Voilà qui renverse les schémas habituels : des personnes en situation de handicap au chevet de la Planète...

Pour concrétiser leur projet d'agence de voyages idéale autant qu'atypique, ils disent s'être installés dans un pays à son image, -un port d'attache auquel ils aspirent à ressembler- : « animé d'une forte volonté d'innovation touristique, avec un goût prononcé pour les sciences », c'est aussi en soi une ode à la diversité car il combine « neige, terre ferme, plein air, énergie tellurique, eaux vives... »

A défaut de déplacer les montagnes des Volcans d'Auvergne, les fondateurs de Cap Expéditions font bouger les frontières. Celles qui excluent certains publics de certaines activités, faute d'offres adaptées ; celles qui enferment la science dans sa Tour d'ivoire ; ou encore, celles qui figent le champ des possibles, en tentant de renverser les rôles aidés/aidants. ■



Des séjours scientifiques accessibles aux personnes handicapées.

A l'avenir, André compte bien rester vivre et travailler en Guyane et a même demandé la nationalité française : « Mes deux enfants sont nés ici et une partie de ma famille vit en Guyane. Il m'arrive d'aller faire un voyage au Brésil mais aujourd'hui je me sens plus guyanais que brésilien. Je ne pourrai plus vivre dans mon pays d'origine ». D'ici quelques temps, André pourra valoriser ses fromages de qualité en s'engageant dans la démarche « Produits du Parc ». ■

Contact :
Parc de Guyane
Mélanie Fontaine
Tel : 05 94 27 05 47
Mail : m.fontaine.pnrg@gmail.com

Pour en savoir plus :
<http://www.cap-expeditions.com>
<http://www.cap-expeditions.com/>

Direction de la Fédération...



Ph. DR

...Départ de Marc Gastambide

Nos 46 Parcs naturels régionaux dans leur diversité, leur richesse et leur forte personnalité, ne constituent pas un groupe homogène facile à fédérer. Mais ils sont, oh combien, passionnants dans leurs performances envers le développement d'écosystèmes, de biodiversités, envers le développement économique et social de leur territoire, envers l'urbanisme, les services, la lutte contre les pollutions lumineuses, agroenvironnementales, paysagères, les énergies renouvelables, l'identité culturelle...

L'engagement missionnaire des Parcs est ce qui fait leur valeur et leur force et donne tout le sens de leurs projets. C'est, au moment de quitter la Fédération, ce qui me manquera...

Mais demain est toujours un renouvellement !

Grand merci aux Présidents et aux Directeurs de Parcs et à leurs équipes de m'avoir permis de telles rencontres. Merci à l'équipe de la Fédération de m'avoir aidé à progresser avec elle au profit de la vie engagée de nos Parcs.



Ph. Magali Rougier

...et arrivée de Pierre Weick

Géographe de formation, Pierre Weick a travaillé de 1979 à 1989 dans différentes collectivités sur les questions de développement et d'aménagement rural (SIVOM, Conseil régional d'Alsace, etc.). En 1989, il prend la direction du Parc des Ballons des Vosges créé cette même année. Neuf ans plus tard, il quitte le massif vosgien et l'Alsace dont il est originaire pour diriger le Parc du Vercors, et ceci pendant treize années. C'est donc après 22 ans de direction de Parc que Pierre Weick a pris les fonctions de directeur de la Fédération des Parcs le 1er avril. Parmi les importants chantiers qui l'y attendent, le travail sur l'avenir des Parcs et l'adaptation des missions de la fédération aux attentes du réseau des Parcs.

Les Parcs naturels régionaux s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste



Plusieurs Parcs naturels régionaux se trouvent actuellement confrontés à des autorisations d'exploration et de recherche de gaz de schiste sur leurs territoires. Ces permis, qui ont été délivrés sans concertation préalable, soulèvent de nombreuses interrogations au sein des Parcs, et parmi les élus et acteurs concernés. Le réseau des Parcs, par une motion de la Fédération le 23 février, marque sa ferme opposition aux démarches d'exploration gazière et demande à l'État :

- 1/ L'interdiction de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures de roche-mère dans les Parcs naturels régionaux en raison des conséquences graves sur les sols, les ressources en eau et les paysages. Ces projets sont en contradiction avec les stratégies territoriales « climat » portées par les Parcs.
- 2/ L'annulation des autorisations délivrées sur les périmètres des Parcs.
- 3/ L'organisation d'un débat national sur l'avenir énergétique de notre société afin que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de l'efficacité énergétique soient encouragés, renforcés et promus.

Fonds européens :

un accompagnement personnalisé pour les Parcs.

Cherchant à faciliter l'accès des Parcs aux fonds et programmes européens, la Fédération des Parcs expérimente un dispositif pilote d'assistance technique, cofinancé par l'Union européenne au titre du programme Europ'act. Piloté par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) en partenariat avec Parcs nationaux de France, ce dispositif consiste en la mise à disposition de consultants auprès des Parcs qui souhaitent bénéficier du soutien des fonds pour leurs actions. Au terme d'un appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2010, 6 Parcs naturels régionaux* et 2 Parcs nationaux ont été retenus pour cette expérimentation. Ils ont bénéficié, au premier semestre 2011, d'un appui pouvant aller de l'identification des



financements auxquels ils sont éligibles à la formation au montage de projet en passant par un accompagnement plus fin sur les outils de gestion et de suivi des projets européens. Cette opération s'est clôturée par une journée de restitution le 22 mars à Paris.

*Corse, Luberon, Haut Languedoc, Massif des Bauges, Montagne de Reims, Verdon

Contacts pour les PNR :

Samuel Jaulmes, Fédération des Parcs

Mail : sjaulmes@parcs-naturels-regionaux.fr



Nuit de la chouette

Le 19 mars 2011, pour la 9^{ème} Nuit de la chouette, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et la Fédération des Parcs naturels régionaux ont proposé au grand public xxx animations gratuites partout en France et à l'Étranger. Elles ont consisté à découvrir la vie de ces fascinants nocturnes (comportement, distribution, régime alimentaire) et les menaces qui les guettent (destruction des habitats, raréfaction des sites de nidification, intensification agricole, trafic routier) lors de conférences, de projections de films et diaporamas, de lectures, d'expositions et, pour les plus jeunes, d'animations dans les écoles.

Contact : Nathalie Streib, Fédération des Parcs, 01 44 90 86 31
Mail : nstreib@parcs-naturels-regionaux.fr

Palmarès du 1^{er} Concours national des prairies fleuries dans les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France



Ph. DR

Lauréats partenaires.

Le 16 décembre 2010 se tenait la remise des prix de ce concours au Ministère du Développement durable. Cette cérémonie, animée par Denis Cheissoux, a démontré au travers des témoignages des agriculteurs que production et biodiversité peuvent se rejoindre. Au palmarès de cette première édition :

- catégorie prairies de fauche maigre : Denis Laporte, éleveur de brebis à Sers (PN des Pyrénées).
- catégorie prairies de fauche grasse : Bernard Salvi, producteur de lait à comté AOP à Bellefontaine (PN Haut-Jura).
- catégorie prairies de pâture : Pascal Francoz, producteur de lait à tome des Bauges AOC à Saint-Offenge (PN du Massif des Bauges).

Les prix ont été remis par les organisateurs et partenaires du concours : les ministères en charge du développement durable, de l'agriculture, les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux, GRTgaz et l'APCA. Le Crédit Mutuel s'était également associé à cette opération.

Contact : Thierry Mougey, Fédération des Parcs, 01 44 90 86 20
Mail : tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr
Site Internet : www.prairiesfleuries.fr

Deux Parcs littoraux reclassés

Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée a obtenu son nouveau label pour 12 ans le 12 décembre. Son territoire, composé d'un chapelet d'étangs littoraux, entouré des massifs des Corbières maritimes, de Fontfroide, de la Clape et du plateau de Leucate est à la fois singulier et fragile. Il est l'un des rares sites naturels préservés en bordure de Méditerranée présentant une telle biodiversité.



Ph. PNR Narbonnaise en Méditerranée.

Renouvellement décret.

Les trois axes de la nouvelle charte conduiront le parc à protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis, à aménager, construire et produire de manière responsable et à faire vivre le Parc par ses acteurs et ses habitants.

Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Aude
70 000 hectares, 35 000 habitants, 42 km de littoral

Le Parc de la Camargue a été quant à lui reclassé le 16 février 2011. Ce nouveau décret marque l'extension du Parc de Camargue à Mas Thibert et au Plan-du-Bourg ainsi qu'aux territoires naturels de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Il officialise également l'entrée dans le Syndicat mixte de gestion du Parc des deux agglomérations d'Arles Crau Camargue Montagnette et du Syndicat d'agglomération nouvelle de Ouest Provence. Le parc s'attachera particulièrement à la gestion de l'eau et à l'animation de Natura 2000 dans le delta du Rhône, à la gestion intégrée du littoral et du milieu marin, à l'animation de la charte forestière et à la réalisation d'une trame verte et bleue. La valorisation et la gestion des espaces naturels, des paysages et du patrimoine bâti restent également prioritaires.



Ph. M. MERCIER / PNR Camargue.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône - 101 200 hectares (hors zone marine), 64 829 habitants, 70 km de littoral

Journée Mondiale des zones humides



Ph. Maribel Cavilla / PNR Camargue.

xxxxxxxx

Cette année encore, les Parcs naturels régionaux, associations, Conservatoires d'espaces naturels, organismes publics, se sont mobilisés pour proposer aux curieux, petits et grands, de nombreuses activités (sorties nature, conférences, films, expo, ateliers...) destinées à faire connaître la diversité des zones humides et la richesse de ces écosystèmes qui abritent une grande variété d'espèces végétales et animales. La journée mondiale des zones humides est organisée tous les 2 février pour commémorer la signature de la convention de Ramsar, qui fête cette année ses 40 ans. Une bonne occasion de chausser ses bottes pour découvrir ces milieux si fragiles.

Contacts : Juliette Delmas et Estelle Sac, 01 44 90 86 20
Mail : infoprzh@parcs-naturels-regionaux.fr
Site Internet : www.pole-zhi.org

Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales : un pôle-relais pour mieux les connaître



Porté par la Fédération des PNR, en partenariat avec l'ONE-MA, le pôle-relais « mares, zones humides intérieures, vallées alluviales » se met au service de tous pour mutualiser et diffuser des connaissances fiables sur les zones humides. Pour cela, le pôle-relais dispose de plusieurs outils : le site internet, la newsletter « A Fleur d'Eau » et les journées d'échanges. Ces journées ont pour objectif de favoriser le partage d'expériences et de savoirs entre les différents acteurs qui œuvrent pour la gestion, la protection, la mise en valeur et pour une meilleure connaissance des zones humides. En 2011, cinq journées sont prévues autour de thèmes aussi variés que les services rendus par les zones humides, les vallées alluviales au cœur des enjeux d'aménagement du territoire ou les mesures compensatoires. La première journée d'échange, qui a eu lieu le 22 février dernier, a permis d'aborder la question des conciliations d'usages (agricoles, cynégétiques, touristiques...) autour des zones humides et des moyens permettant de concilier activités économiques et préservation du milieu. Pour faire vivre ces échanges au-delà de la journée, le site du pôle-relais propose des documents en lien avec le thème de la journée, ainsi qu'un espace contributif ouvert à tous (dans la rubrique forum) pour permettre à chacun d'enrichir ces échanges.

En savoir plus : www.pole-zhi.org

Contacts : Juliette Delmas et Estelle Sac, 01 44 90 86 20
Mail : infoprzh@parcs-naturels-regionaux.fr
Site Internet : www.pole-zhi.org

Expériences similaires aux Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC)

Dans le cadre de la mise en place du projet ABC par le ministère en charge de l'environnement, la réalisation d'un recueil de démarches semblables a été confiée à la fédération. 12 expériences ont été choisies pour présenter au mieux leur diversité sur le plan des caractéristiques naturelles, des objectifs, des échelles de territoires et des structures : Commune de Maurepas, FRAPNA/DDT Ain, LPO Aude, PN de la Vanoise, Région Wallonne (Belgique), Syndicat Mixte

du Bassin de la Rance et du Célé/CPIE haute Auvergne, et les PNR des Caps et Marais d'Opale, de la Brenne, du Gâtinais français, de la Lorraine, du Pilat et du Vexin français. Ce recueil sert d'appui à la rédaction du cahier des charges ABC et a permis l'identification d'acteurs qui témoigneront dans une prochaine brochure. Le recueil est téléchargeable sur le centre ressource de la fédération des Parcs et sur www.developpement-durable.gouv.fr/ (page ABC).

Contact : Thierry Mougey, Fédération des Parcs, 01 44 90 86 20
Mail : tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

Inventaire des actions des Parcs sur la thématique « agriculture et environnement »

L'agriculture est au cœur des enjeux de préservation de l'environnement, d'aménagement du territoire et de développement local. L'enracinement rural des Parcs naturels régionaux fait qu'un lien fort s'est constitué avec l'agriculture. Depuis leur création les Parcs ont engagé des actions pour accompagner le développement durable des activités agricoles, en lien avec les spécificités et les enjeux de leur territoire.

Le projet mis en œuvre par la Fédération des Parcs avec l'appui de l'ADEME et du MEDDTL consiste à réaliser un inventaire des actions des Parcs sur la thématique « agriculture et environnement », de façon à préciser le rôle et les leviers d'actions des Parcs et à valoriser les actions les plus remarquables. Ce travail, qui s'achèvera en mai, sera suivi d'autres actions.

Contact : France Drugmant, Fédération des Parcs
Mail : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

CASDAR « Loccaterre », travail autour des indicateurs et de la consommation



Ph. PNR Haute Vallée de Chevreuse

Ferme de Coubertin (Virginie Le Vot)

Le deuxième comité scientifique et technique du programme de recherche action « Loccaterre », (développer et Organiser les Circuits Courts pour répondre aux Attentes du TERRitoire), réuni les 27 et 28 janvier dernier a travaillé sur les indicateurs économiques, environnementaux, sociaux et éthiques des circuits courts. Ceux-ci seront co-construits avec les chercheurs ce printemps pour une mise en œuvre expérimentale cet automne sur des Parcs pilotes. Le groupe a également approfondi la question des méthodes pour qualifier la demande des consommateurs en s'appuyant sur les travaux du programme de recherche Liprocco*.

*Lien PROducteurs - COnsommateurs

Contact : France Drugmant, Fédération des Parcs, 01 44 90 86 20,
Mail : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Séminaire « création d'activités » avec France Initiatives

La Fédération des Parcs et France Initiatives ont organisé fin 2010 un séminaire sur le thème « Accompagner la création de projets agri-ruraux et les démarches de développement durable ». Deux sujets stratégiques pour les Parcs et émergents pour les plateformes d'initiatives locales y ont été abordés : D'une part, l'aide à l'installation agricole alors que les candidats sont aujourd'hui en majorité hors cadre familial et hors dispositif d'aide agricole classique. De plus, un certain nombre d'installations

se fait dans le cadre de circuits courts. A ce propos, une étude réalisée par la Fédération met en lumière quatre leviers ou freins : manque de référentiels technico-économiques, organisation des filières, accompagnement et financement des projets. Sur ces deux derniers, les plateformes commencent à intervenir dans le domaine agricole sous la forme de prêts d'honneur et de parrainage. D'autre part, l'appui à la prise en compte du développement durable par les créateurs et les repreneurs. Si, depuis leurs origines, les Parcs ont favorisé la valorisation de ressources locales préservées puis accompagnés la création de structures développant la participation des salariés, aujourd'hui France Initiative travaille sur la responsabilité sociétale des Entreprises.

Contact : Stéphane Adam, Fédération des Parcs, 01 44 90 86 20,
Mail : sadam@parcs-naturels-regionaux.fr

Retour sur... Nagoya



Le 10^{ème} sommet mondial sur la biodiversité a réuni à Nagoya (Japon), fin 2010, près de 200 pays. Outre les réunions d'Etats, plusieurs dizaines de forum étaient organisés par les collectivités du monde entier, celles-ci ayant un rôle majeur à jouer en matière de protection de la biodiversité et de sensibilisation des citoyens. Les collectivités françaises y étaient très peu présentes. L'Ambassadeur de France pour l'environnement le déplorait ; c'est ici que les Parcs naturels régionaux pourraient valoriser leurs savoir-faire. Loïc Bidault, directeur du Parc Loire Anjou Touraine, a participé à ce sommet au sein de la délégation conduite par la vice-Présidente de la Région Centre. Il est intervenu sur la biodiversité en Loire, la politique française des Parcs naturels régionaux ainsi que le partenariat du Parc Loire Anjou Touraine avec le Laos sur un projet d'écovallée. Notons que l'accord établi à l'issue du sommet reconnaît clairement les liens entre l'état de la biodiversité et les enjeux de pauvreté, de santé ou le dérèglement climatique. On retiendra aussi de ce sommet : la volonté de réduire les subventions néfastes à la biodiversité ; l'engagement à limiter l'expansion des espèces les plus invasives et à passer de 13.5% à 17% de la surface des aires protégées terrestres et de 1% à 10% pour les aires marines.



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.fr
Avril 2011 N° 67

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Rédacteur en chef : Marc Gastambide
Secrétaire de rédaction : Olivier André

Comité de rédaction : Guy Poupart, Yvon Brunelle, Daniel Gielles, Marc Gastambide, Jean-Luc Varin et Olivier André
Conseils pour le Focal : Thierry Mougey, Claire Heinisch et Didier Olivry
Relecture : Martine Laborde et Valérie Petel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Xavier Toutain, Michèle Bernard-Royer, Jean-Luc Varin, Olivier André
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard
Photo couverture : Heliio Vanlengen
ISSN : 0982 6246

FLORATHERAPY®

**SEMER
DES FLEURS* ATTIRE
les COCCINELLES
ET QUAND IL Y A
des COCCINELLES
il y a MOINS
DE PUCERONS**

Nouveau

FLORATHERAPY®
Semons des fleurs pour protéger
notre jardin.

La gamme de mélanges fleuris FLORATHERAPY® constitue une nouvelle façon d'agir naturellement et efficacement : faites pousser des fleurs qui vont à la fois protéger et embellir votre jardin tout en favorisant la biodiversité !

*Mélanges de fleurs pour limiter les pucerons des rosiers et pucerons du potager.

SCOTT'S FRANCE, SAS au capital de 5 486 400 € - 21, chemin de la Sauvagerie
69130 ECLILLY - RCS LYON 446 720 427.



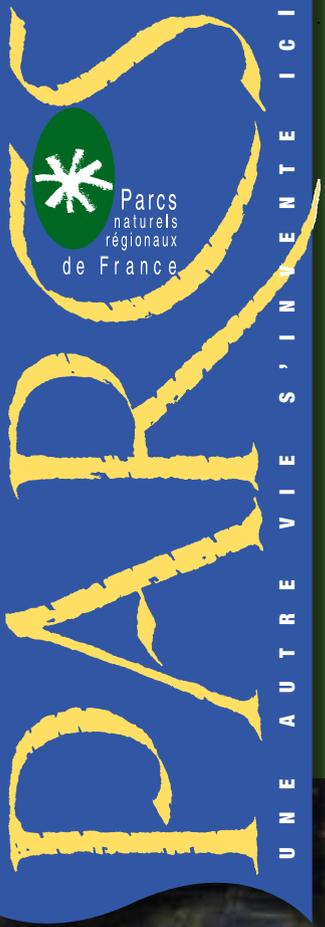
Soutenir la fédération des Parcs Naturels Régionaux, c'est encourager un jardinage responsable dans chaque région.



Parcs
naturels
régionaux
de France

Fertiligène

Naturen



FOCAL

Année internationale de la biodiversité :

3. Une trame verte et bleue pour la mobilité des espèces



LE DÉBAT: La politique agricole commune mériterait une approche résolument territoriale

